

2012

RAPPORT
ANNUEL

WORKSAFE



TRAVAIL SÉCURITAIRE

NB



**RAPPORT ANNUEL DE
TRAVAIL SÉCURITAIRE NB
2012**

Publié par :
Travail sécuritaire NB
1, rue Portland
Case postale 160
Saint John (N.-B.) E2L 3X9
Canada

www.travailsecuritairenb.ca
1 800 222-9775

Mars 2013

ISBN 978-1-927420-03-4
ISSN 1710-1212

Imprimé au Nouveau-Brunswick

TABLE DES MATIÈRES

2	Entretien avec la présidente du conseil d'administration et le président et chef de la direction
4	Qui nous sommes
6	THÈMES OPÉRATIONNELS
6	Stabilité
8	État de préparation
10	Collaboration
12	MESURES DU RENDEMENT
12	But en matière de sécurité
14	But en matière de service
16	But en matière de reprise du travail
18	But en matière d'équilibre
20	But en matière de satisfaction et d'engagement des employés
22	Tribunal d'appel
24	Rapport de gestion sur les états financiers et résultats d'exploitation 2012
33	Responsabilité de la direction en matière d'information financière
34	Énoncé d'opinion
35	Rapport des vérificateurs indépendants
36	États financiers
59	États financiers historiques

Entretien avec : Sharon Tucker, présidente du conseil d'administration Gerard Adams, président et chef de la direction

Un conseil d'administration composé d'une présidente, d'un vice-président, de cinq membres représentant les travailleurs et de cinq membres représentant les employeurs, administre les affaires de Travail sécuritaire NB. Dans le cadre de ses responsabilités, la présidente du conseil agit comme porte-parole en chef du conseil d'administration pour ce qui est des affaires du conseil.

Le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB rend des comptes au conseil, et est responsable de mettre en œuvre les stratégies qu'il a établies ainsi que d'atteindre les buts qu'il a fixés. Il siège au conseil à titre de membre sans droit de vote.

La présidente du conseil, Sharon Tucker, et le président et chef de la direction, Gerard Adams, font part de leurs points de vue sur l'année qui vient de se terminer.

Q : Quel genre d'année a été 2012 pour Travail sécuritaire NB?

ST : L'année 2012 a été une année de **transition** à bien des égards. Nous avons terminé le processus de recrutement en vue de trouver un nouveau président et chef de la direction. Le conseil a été très heureux d'accueillir Gerard Adams en février, et nous sommes persuadés d'avoir fait le bon choix. Pendant le processus de recrutement, nous avons eu la chance d'avoir Peter Murphy à titre de président par intérim. Sa sagesse et ses connaissances ont apporté une stabilité et une continuité au poste, ce qui nous a permis d'entreprendre un processus approfondi en vue de trouver la bonne personne pour faire avancer notre organisme.

Le conseil continue de représenter tous les groupes d'intervenants, et nous avons un grand nombre de penseurs autour de la table qui ont des valeurs et des opinions différentes, ce qui est excellent. Toutes les différentes valeurs et opinions que nous représentons encouragent beaucoup la créativité et la discussion. Nous avons un groupe exceptionnel, et c'est un honneur d'en faire partie.

Q : Gerard, vous êtes maintenant ici depuis un an. Que pensez-vous de l'organisme?

GA : Ce qui m'impressionne le plus de l'organisme, c'est sa discipline. Tout ce que nous faisons s'inspire des politiques et des processus, et il en est ainsi grâce au genre d'environnement structuré que seules des personnes compétentes et dévouées réussissent à créer avec le temps.

Q : Quels sont les faits saillants de la dernière année?

GA : Selon toute mesure statistique, l'année a été une réussite. Notre taux de blessures est le deuxième plus bas au pays, et nous jouissons d'une position de capitalisation très solide. Cependant, nous atteignons nos buts sans trop faire de bruit. Nous ne sommes pas un organisme qui aime chanter ses propres louanges. Nous vaquons à nos affaires et nous obtenons des résultats. Nous faisons partie du tissu social de la province, et il s'agit d'une responsabilité que nous ne prenons pas à la légère.

Nous devons maintenant maintenir ce succès et trouver des façons créatives de faire des changements dans une plus petite mesure. Il n'est pas question de ralentir le pas.

Q : L'organisme a-t-il eu à faire face à des défis?

ST : Nous faisons sans cesse face à des défis, et nous travaillons en équipe pour les relever.



Par exemple, pour desservir nos intervenants et maintenir l'équilibre qui est essentiel pour assurer un régime d'indemnisation sain, nous interprétons la législation et élaborons des politiques qui reflètent notre engagement envers la diligence raisonnable.

Notre régime prévoit un système pour faire appel de décisions prises en fonction de nos politiques.

Notre équipe réagit rapidement au changement, en adaptant les politiques pour répondre aux besoins des travailleurs blessés touchés, et en relevant les défis d'une façon qui démontre une excellence du service.

Ce genre de réactivité n'est possible que dans un environnement discipliné qui valorise la **collaboration** entre les intervenants et les membres de l'équipe.

GA : Nous sommes en mesure d'atténuer les défis qui ont un effet sur notre résultat net financier grâce à notre approche méthodique. En tant que comptable, je peux dire que si un organisme jouit d'une **stabilité** financière, il peut concentrer ses efforts sur d'autres choses importantes. Par contre, s'il n'est pas financièrement stable, c'est la seule chose sur laquelle il devrait se concentrer.

Notre organisme compte parmi ceux qui jouissent d'une stabilité financière, et cette dernière constitue le fondement de nos efforts.

ST : Elle nous garantit un **état de préparation** professionnel et nous permet d'être prêts à réagir rapidement aux événements imprévus. Nous savons ce qui importe à nos intervenants et à nos employés. Nous commençons à surveiller la situation dès que nous le pouvons, et nous nous assurons d'avoir les bons renseignements afin d'élaborer nos plans.

Q : **Que voyez-vous dans l'avenir de Travail sécuritaire NB compte tenu de la fondation jetée en 2012?**

ST : Nous continuerons à nous pencher davantage sur l'évaluation du conseil, les initiatives d'amélioration continue qui encouragent la participation des employés et les partenariats qui donnent lieu à de meilleurs résultats pour nos intervenants. Notre programme primé visant à adresser les cas de blessures à l'épaule n'est qu'un exemple de cette réussite.

GA : Nous analyserons également les changements qui s'annoncent au niveau de la main-d'œuvre et des industries, et renforcerons notre collaboration avec nos partenaires dans les provinces de l'Atlantique en vue de réaliser des efficacités relativement à la communication et à d'autres aspects de nos activités.

Nous sommes prêts à relever les défis que nous réserve 2013, et nous le ferons avec optimisme et enthousiasme.

La présidente du conseil d'administration,

Sharon Tucker

Le président et chef de la direction,

Gerard Adams

Qui nous sommes

Travail sécuritaire NB est une corporation de la Couronne chargée de veiller à la mise en œuvre et à l'application de quatre lois provinciales, soit la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, la *Loi sur les accidents du travail*, la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail* et la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.

VISION

Des lieux de travail sains et sécuritaires au Nouveau-Brunswick

MISSION

Travail sécuritaire NB s'engage à promouvoir un milieu de travail sain et sécuritaire pour les travailleurs et les employeurs du Nouveau-Brunswick, et à offrir de façon efficace des services de qualité, des décisions justes et l'application impartiale des lois.

MANDAT

- Promouvoir la création d'une culture de sécurité en milieu de travail où tous les travailleurs et les employeurs considèrent qu'on peut prévenir tous les accidents du travail et toutes les maladies professionnelles.
- Encourager la compréhension, l'acceptation et l'observation de toutes les lois dont Travail sécuritaire NB est responsable, y compris l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* et de ses règlements.
- Offrir aux travailleurs blessés des prestations d'indemnisation en temps opportun, de l'aide médicale, de la réadaptation et des services de reprise du travail en toute sécurité.
- Fournir une assurance durable et des services connexes aux employeurs.
- Représenter les intervenants, et présenter des recommandations et des conseils au gouvernement relativement à la législation, et publier des rapports, des études et des recommandations que Travail sécuritaire NB juge à propos.

Conseil d'administration

Présidente du conseil d'administration : Sharon Tucker

Vice-président du conseil d'administration : Bill Oliver

Membres sans droit de vote :

Président et chef de la direction : Gerard Adams*

Président du Tribunal d'appel : Ronald Gaffney



Membres du conseil (de gauche à droite) :

Michael Allen, Michèle Caron, Euclide Haché**, Hector Losier et Maureen Wallace.



David Ellis, Kim Froats, Judith Lane, Jean Stewart et Mel Vincent.



*Nommé le 27 février 2012

**A démissionné le 10 octobre 2012

Équipe de direction

Président et chef de la direction : Gerard Adams
 Vice-présidente aux Services de travail sécuritaire : Shelly Dauphinee
 Vice-président aux Services généraux : Peter Murphy
 Secrétaire et avocate générale : Christine Fagan



Faits en bref

Au 31 décembre 2012

Nombre d'employeurs cotisés	14 352
Taux de cotisation moyen provisoire	1,70 \$ ¹
Nombre de réclamations créées (peut comprendre les réclamations sans demande de prestations)	22 609
Réclamations notées, aucune prestation versée	12 402
Réclamations jugées	12 080
Réclamations avec interruption de travail (au moins un jour)	5 302
Réclamations sans interruption de travail	5 082
Salaire assurable / cotisable maximum	58 100 \$
Taux de blessures subies par 100 ETP	2,99
Durée moyenne des réclamations (jours)	58,7
Paiement moyen (non imposable) par réclamation	4 564 \$
Jours civils moyens écoulés entre la déclaration de la blessure et le premier paiement	19,6
Nombre d'inspections des lieux de travail	9 148
Nombre d'ordres donnés (infractions à la <i>Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail</i>)	7 685
Nombre d'enquêtes sur des accidents	307
Nombre d'accidents mortels	11 ²
Frais d'administration – sans compter les employeurs tenus personnellement responsables, et Santé et sécurité au travail (<i>en milliers</i>)	25 167 \$
Frais d'administration – Santé et sécurité au travail (<i>en milliers</i>)	9 038 \$
Revenu des cotisations (<i>en milliers</i>)	139 303 \$
Total du revenu tiré des cotisations (<i>en milliers</i>)	164 595 \$
Frais engagés au titre des réclamations pendant l'exercice courant (<i>en milliers</i>)	105 724 \$
Paiements effectués au titre des réclamations pour des blessures de l'exercice courant et des exercices antérieurs (<i>en milliers</i>)	139 431 \$
Frais engagés au titre des réclamations pour des blessures de l'exercice courant et des exercices antérieurs (<i>en milliers</i>)	132 588 \$
Total des engagements au titre des prestations – employeurs cotisés (<i>en milliers</i>)	886 757 \$
Total des engagements au titres des prestations – employeurs tenus personnellement responsables (<i>en milliers</i>)	136 863 \$
Taux de rendement du marché du portefeuille pour l'exercice	10,89 %

¹ Le taux de cotisation annoncé pour 2013 se chiffre à 1,44 \$.

² Sept accidents mortels se sont produits en 2012 et quatre découlaient d'une blessure ou d'une maladie professionnelle survenue au cours d'un exercice antérieur.

stabilité

En 2012, l'organisme a connu un rendement stable et a atteint des cibles. Notre approche méthodique et structurée envers notre travail a créé un fondement solide sur lequel repose le régime d'indemnisation de la province.

740

Le nombre d'entreprises qui ont participé à des ateliers de formation à l'intention des membres de comités mixtes d'hygiène et de sécurité en 2012.

Lié à notre
BUT EN MATIÈRE
DE SÉCURITÉ

Nous avons effectué un sondage auprès de ces entreprises afin de déterminer les indicateurs prédictifs, c'est-à-dire les facteurs sur lesquels nous pouvons prendre des mesures afin d'éviter que des incidents ou des accidents ne surviennent. Nous avons ensuite évalué les résultats à l'aide d'une fiche de résultats conçue pour faire ressortir les indicateurs principaux, comme la fréquence des réunions du comité mixte d'hygiène et de sécurité, le nombre d'ordres donnés, etc.

« Notre stabilité provient en partie de notre vision à long terme. Nos employés font de cette vision une réalité et leur dévouement, parfois au cours d'une carrière entière, contribue de façon significative à notre capacité d'atteindre notre mission. »

Gerard Adams, président et chef de la direction

41-012

Le numéro de la politique intitulée « Gouvernance – Équilibrage des décisions », laquelle a été établie en mai 2012.

Ce document de politique important établit une approche méthodique pour prioriser et équilibrer les changements futurs qui seront apportés aux prestations conformément aux valeurs, à l'orientation stratégique et aux priorités de Travail sécuritaire NB.

Lié à notre
BUT EN MATIÈRE
D'ÉQUILIBRE

15 %

Le pourcentage de diminution du taux de cotisation moyen par tranche de 100 \$ des salaires en 2012.

Une bonne position de capitalisation et une diminution des coûts de réclamation ont justifié une réduction du taux de cotisation moyen, qui est passé de 2,00 \$ par tranche de 100 \$ des salaires en 2011 à 1,70 \$ en 2012. Nos taux de cotisation demeurent les plus bas au Canada atlantique.

Lié à notre
BUT EN MATIÈRE
D'ÉQUILIBRE

axée sur les données

Notre approche en vue de réduire le nombre d'accidents dans l'ensemble de la province.

Nous analysons les données sur les réclamations et nous nous servons d'indicateurs avancés et tardifs pour adapter nos initiatives de formation aux industries et aux entreprises qui en ont le plus besoin.

Lié à notre
BUT EN MATIÈRE
DE SÉCURITÉ

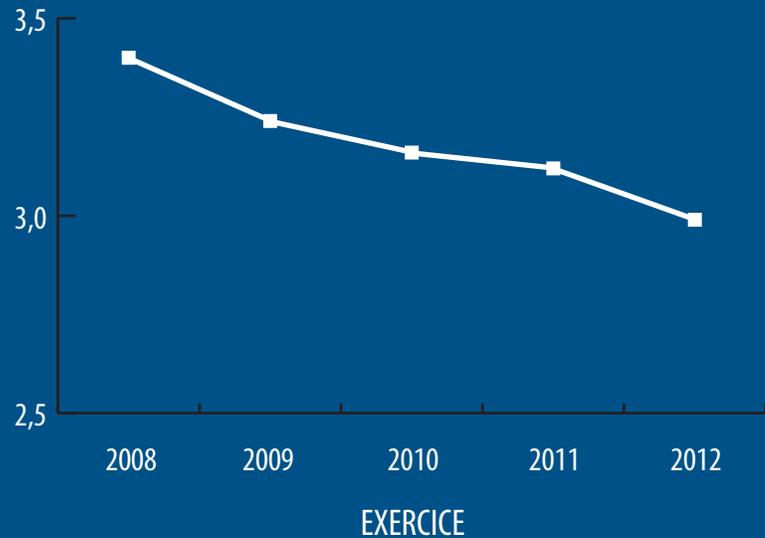
stabilité démontrée dans les chiffres

Les statistiques opérationnelles de 2012 démontrent un rendement stable et des résultats positifs à long terme.

Remarque : Des statistiques d'exercices antérieurs ont été redressées afin de refléter des renseignements à jour.

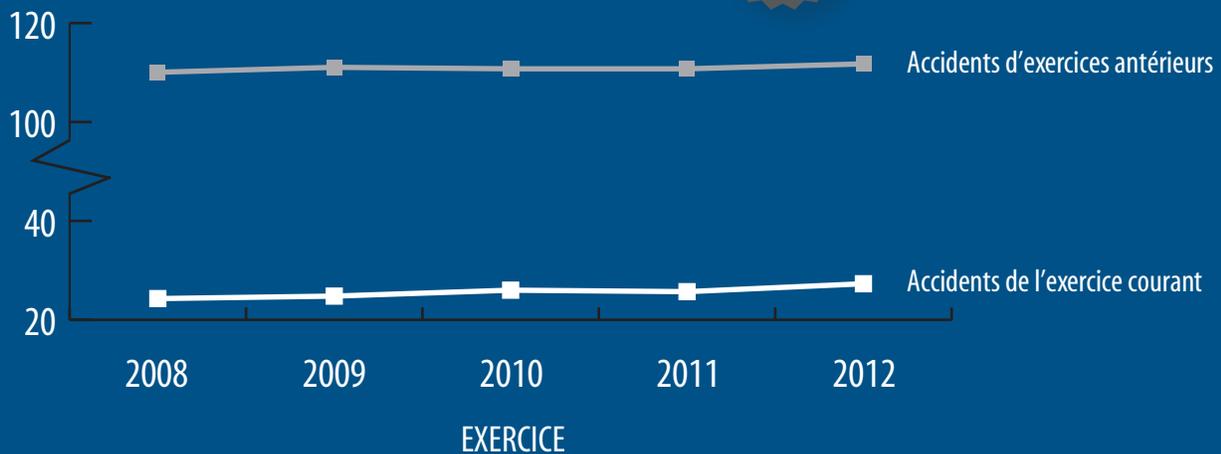
Taux de blessures subies au lieu de travail
par 100 ETP

Lié à notre
BUT EN MATIÈRE
DE SÉCURITÉ



Paiements au titre des prestations (en millions)

Liés à notre
BUT EN MATIÈRE
D'ÉQUILIBRE



évaluation

Liée à nos
BUTS EN MATIÈRE DE
SÉCURITÉ ET DE
REPRISE DU
TRAVAIL

Notre système d'évaluation continue des programmes nous permet de déterminer l'efficacité de nos programmes, les points qu'il faut améliorer et les progrès que nous avons réalisés relativement à nos buts.

Grâce à ce processus, nous pouvons recueillir des renseignements concrets utiles.

annuel

Lié à notre
PLAN
STRATÉGIQUE

La fréquence du processus d'évaluation des risques du conseil d'administration.

Dans le cadre du processus de planification stratégique annuel, le conseil adopte une approche holistique envers l'évaluation des risques. Il se tourne vers ses employés, ses intervenants, ses partenaires ainsi que ses homologues d'autres provinces et territoires pour établir un portrait complet des risques auxquels l'organisme fait face.

En 2012, nous avons examiné et révisé le plan de la continuité des opérations.

Il s'agit d'un document qui explique en détail les procédures à suivre en cas de catastrophe, et ce, pour tous les programmes et services.

Liée à notre
BUT EN MATIÈRE
DE SERVICE

planification de la continuité des opérations

état de préparation

Une partie de l'exercice de 2012 a été consacrée à préparer Travail sécuritaire NB à gérer les risques à venir, et à assurer sa capacité de demeurer viable malgré les menaces relevées.

33

Lié à notre
PLAN
STRATÉGIQUE

Le nombre d'employés de Travail sécuritaire NB qui participent aux niveaux 1 et 2 du programme des chefs de demain conçu pour favoriser la planification de la succession dans l'ensemble de l'organisme.

Les participants ont l'occasion de travailler à des projets spéciaux, ont des relations de mentorat et prennent part à du jumelage.

62

Lié à notre
BUT EN MATIÈRE
DE SERVICE

Le nombre d'employés de première ligne et de responsables qui ont participé à des ateliers de prévention de la violence en 2012.

Les ateliers ont été coordonnés avec l'appui d'un formateur spécialisé en prévention de la violence.

« Grâce à notre processus de planification, l'organisme est prêt. Dans le cadre de notre processus de gestion des risques et de planification stratégique rigoureux, nous sommes tenus de déterminer, de planifier, de mettre en œuvre et de faire des suivis. Les résultats parlent d'eux-mêmes. »

Sharon Tucker, présidente du conseil d'administration

677

Lié à notre
**BUT EN MATIÈRE
DE SÉCURITÉ**

Le nombre de délégués à la conférence annuelle en matière de santé et de sécurité de 2012.

La conférence continue d'être un moyen de sensibilisation et d'éducation précieux sur le plan de la santé et de la sécurité pour les lieux de travail de la province. Cette année, les conférenciers d'honneur étaient une animatrice de CBC Radio, Shelagh Rogers, et un spécialiste du domaine de la formation et de l'intervention, Luiz Sanchez.

Chaque année, à la conférence, Travail sécuritaire NB reconnaît deux entreprises pour les efforts impressionnants qu'elles ont déployés en vue d'améliorer la santé et la sécurité au travail. Photo du haut, ci-contre : Des représentants de Xstrata Zinc acceptent leur prix. Photo du bas : Des représentants d'Air Liquide Canada acceptent leur prix.



état de préparation démontré dans les chiffres

Les statistiques opérationnelles de 2012 démontrent à quel point un fondement solide favorise un bon état de préparation.

Remarque : Certaines statistiques d'exercices antérieurs ont été redressées afin de refléter des renseignements à jour.

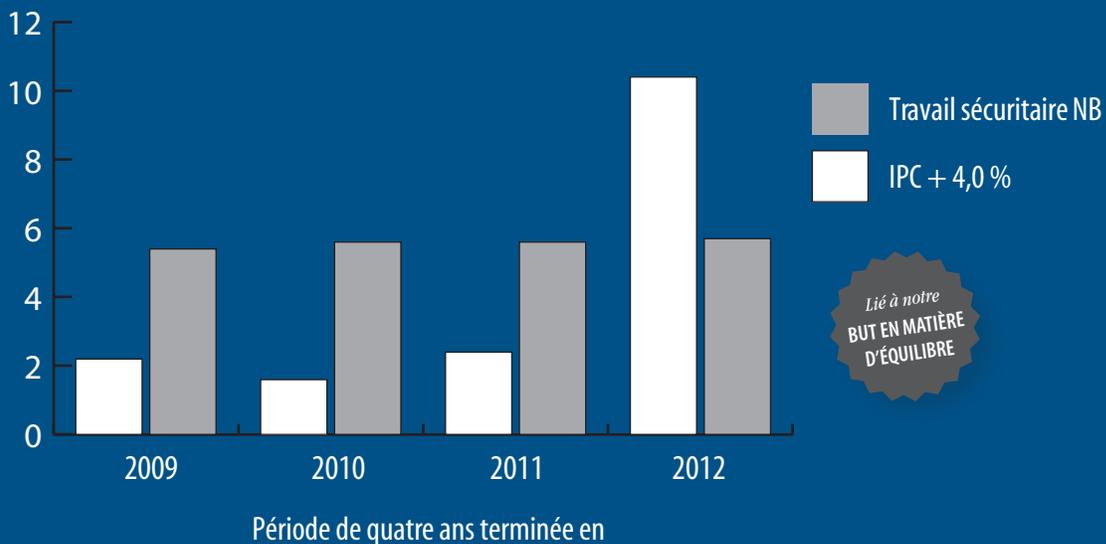
Lié à notre
**BUT EN MATIÈRE
DE SÉCURITÉ**

Taux de fréquence des accidents
(par 100 ETP) de toutes les entreprises ciblées

Taux de base de 2001	2011	2012
8,66	6,13	5,59

Objectif de rendement n° 1

Le taux de rendement du portefeuille de placements doit être supérieur à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) en plus de 4 % sur une moyenne mobile de quatre ans.



Lié à notre
**BUT EN MATIÈRE
D'ÉQUILIBRE**

Lié à notre
BUT EN MATIÈRE
DE SÉCURITÉ

65

Le nombre de foyers de soins autorisés dans la province.

Par le passé, les foyers de soins ont connu un nombre élevé de blessures malgré des interventions auprès d'industries ciblées. En 2012, nous avons établi un partenariat avec les foyers de soins afin de mieux comprendre leurs activités dans le but d'améliorer la santé et la sécurité. Nous leur avons ensuite offert un programme de Formation du formateur de Colonne en forme pour assurer l'adoption de techniques de soulèvement et de déplacement sécuritaires dans chaque établissement, et avons adapté des inspections de santé et de sécurité afin de viser les causes fondamentales des blessures. Nous avons également appuyé le programme de gestion de l'incapacité au travail de l'industrie des foyers de soins en offrant aux employés blessés un accès direct à des physiothérapeutes en vue de subir des évaluations fonctionnelles rapidement, les aidant ainsi à demeurer au travail.

collaboration

En 2012, l'organisme a tiré profit des avantages liés à des approches nouvelles et créatives découlant d'équipes interfonctionnelles, de partenariats avec les intervenants et de relations de collaboration entre les provinces et territoires.

« Les partenariats efficaces sont essentiels au succès de notre organisme. Nous savons par expérience que le contrôle et l'influence sont des outils très différents, et nous constatons les avantages durables de la collaboration sur l'adhésion et le changement de culture. C'est de cette façon que les choses fonctionnent de nos jours. »

Andy Rauska, directeur des Services de soutien divisionnaire

Liée à nos
BUTS EN MATIÈRE
DE SÉCURITÉ ET
DE SERVICE

collaboration avec l'Institut de recherche sur le travail et la santé (IRTS)

Travail sécuritaire NB a établi un partenariat avec l'IRTS afin d'élaborer un questionnaire sur le système de responsabilité interne en matière de santé et de sécurité.

Deux questionnaires, conçus pour évaluer les indicateurs principaux du rendement en matière de santé et de sécurité, ont été examinés en vue de leur efficacité dans le milieu néo-brunswickois. Les résultats ont démontré que le questionnaire de mesure de rendement des organismes était le plus efficace pour toutes les industries du Nouveau-Brunswick. On l'a donc adopté et il sera intégré à nos activités de santé et de sécurité.

Lié à notre
BUT EN MATIÈRE
DE SÉCURITÉ

763

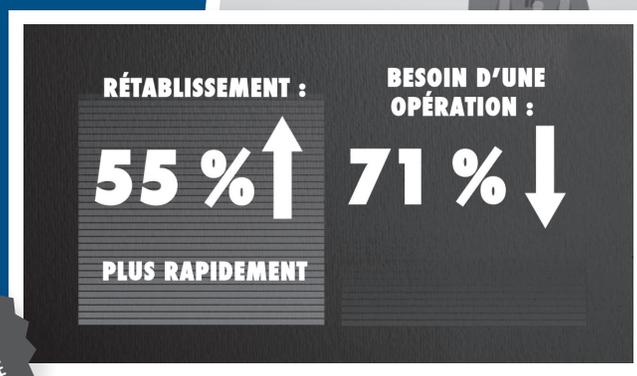
Le nombre d'élèves qui ont pris part à la journée Sécurijour de Progressive Agriculture^{MD} dans le nord-ouest de la province.

En 2012, Travail sécuritaire NB a encore une fois établi un partenariat avec le ministère de l'Éducation et les communautés agricoles pour renseigner les élèves sur une grande variété de sujets liés à l'agriculture, comme la sécurité relative aux armes à feu, ainsi que comment reconnaître et éviter une exposition à des produits chimiques.

renvoi direct

Le genre de renvoi que les physiothérapeutes sont permis d'effectuer selon notre programme de gestion des blessures à l'épaule.

En 2012, nous avons élargi notre programme de gestion des blessures à l'épaule pour qu'il s'applique à la province entière et nous continuons d'obtenir des résultats exceptionnels. En vertu du programme, qui est le fruit d'une collaboration entre Travail sécuritaire NB, les physiothérapeutes de la province et la Société médicale du Nouveau-Brunswick, des physiothérapeutes spécialement formés peuvent adresser des patients directement à un chirurgien orthopédiste, pour ainsi réduire les listes et les délais d'attente, et assurer que les travailleurs blessés reçoivent les traitements nécessaires plus rapidement.



Lié à nos
BUTS EN MATIÈRE
DE REPRISE DU
TRAVAIL ET DE
SERVICE

10 000

Le nombre estimatif d'élèves atteints.

Les élèves des écoles secondaires du Nouveau-Brunswick ont eu accès à deux cours en ligne gratuits : Introduction à la santé et à la sécurité au travail, et le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail, et ce, grâce à une collaboration entre Travail sécuritaire NB, la New Brunswick Construction Safety Association et le ministère de l'Éducation.

Lié à notre
BUT EN MATIÈRE
DE SÉCURITÉ

Mesures du rendement

Le conseil d'administration a fixé les cinq buts suivants pour Travail sécuritaire NB, ainsi que des cibles en vue de mesurer son rendement envers leur atteinte.

BUT EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Nos mesures concrètes en vue d'atteindre une culture de travail sécuritaire donneront lieu à une réduction du taux global de blessures subies au travail et à une diminution de la perception que les blessures subies au travail sont inévitables au Nouveau-Brunswick.

RÉSULTAT



CIBLE / DÉTAILS

Le taux de blessures subies au travail par 100 équivalents temps plein (ETP) sera inférieur à la moyenne pour les cinq dernières années.

Le taux estimatif de blessures subies au travail est de 2,99 par 100 ETP pour 2012. Il s'agit d'une légère diminution par rapport à 2011 (3,09), et d'un taux bien inférieur à la moyenne cible des cinq dernières années de 3,29.

RÉSULTAT

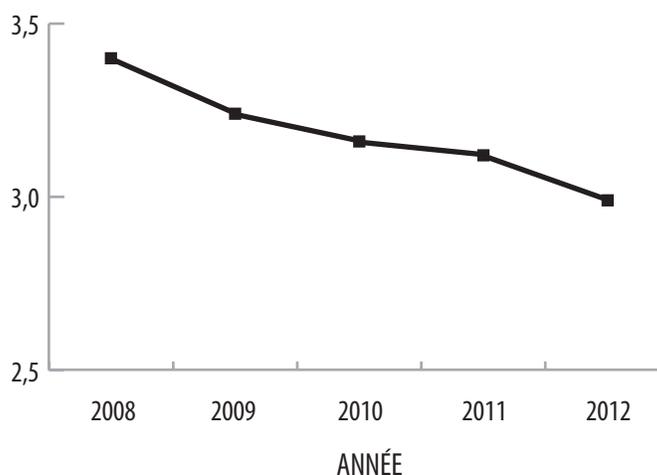


CIBLE / DÉTAILS

Le taux de blessures subies au travail entraînant une interruption de travail par 100 ETP au Nouveau-Brunswick sera inférieur à la moyenne du Canada.

Le taux de blessures entraînant une interruption de travail au Nouveau-Brunswick continue de demeurer inférieur à la moyenne nationale selon l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC). Se chiffrant à 1,26 en 2011, le taux du Nouveau-Brunswick demeure l'un des plus bas au pays. (Les données de l'ACATC de 2012 n'étaient pas encore complètes au moment d'aller sous presse.)

Taux de blessures subies au travail par 100 ETP



Autres activités en matière de sécurité en 2012

- Nombre de travailleurs au sein des industries ciblées actives en 2012 : 7 517
- Le taux de blessures avec interruption de travail dans les établissements de soins infirmiers se chiffrait à 4,35 % en 2012, et la moyenne antérieure de cinq ans s'élevait à 4,89 %.
- Nous avons continué à travailler avec les entreprises individuelles, choisies selon leur nombre de blessures par rapport à celui de leur industrie. À l'heure actuelle, un total de 91 entreprises reçoivent de l'aide en vue d'atteindre des objectifs de réduction des blessures et d'infrastructure. Ces efforts continuent à porter des fruits puisque le nombre de blessures a diminué de 9,7 % en 2012 par rapport à 2011.
- Nombre d'inspections de lieux de travail : 9 148
- Nombre de lieux de travail qui ont fait l'objet d'une inspection : 2 199
- Nombre d'ordres donnés en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* et de ses règlements : 7 685
- Nombre de participants aux ateliers de formation à l'intention des membres de comités mixtes d'hygiène et de sécurité en 2012 : 1 620
- Nombre de jeunes qui ont reçu une formation en matière de santé et de sécurité : 68 611
- La campagne sur la sécurité électrique, une initiative conjointe avec Énergie NB, a décroché la deuxième place au concours de communication annuel de l'American Association of State Compensation Insurance Funds (AASCIF).
- Nous avons entrepris une révision de la stratégie à l'égard de la prestation de services d'éducation afin d'assurer que les programmes que nous offrons reflètent les accidents qui se produisent ainsi que l'utilisation la plus efficace possible de notre équipe et de nos ressources.

« Un taux de blessures de 2,99 reflète de nombreuses années de travail acharné et de planification. Cette grande réalisation nous amène à une autre étape.

Nous travaillons maintenant à apporter des changements à plus petite échelle, et pour ce faire, nous devons faire preuve de discipline et recueillir les données qui nous permettront de déterminer des causes fondamentales. Nous y mettons sérieusement la main.»

[Shelly Dauphinee, vice-présidente aux Services de travail sécuritaire](#)

BUT EN MATIÈRE DE SERVICE

Nous offrirons des programmes et des services efficaces, mis en œuvre avec soin, compassion, compétence, rapidité et équité, et ce, dans l'intérêt des travailleurs et des employeurs.

RÉSULTAT

*Non
disponible*

CIBLE / DÉTAILS

Nous maintiendrons ou dépasserons le niveau de satisfaction élevé, soit supérieur à 80 %, auquel les travailleurs blessés et les employeurs s'attendent.

« En 2012, nous avons entrepris un processus en vue de renouveler notre sens du service à la clientèle. Nous avons lancé un projet pilote réussi axé sur la formation en excellence du service. Nos équipes de première ligne sont engagées à offrir les meilleurs services possibles : si elles peuvent améliorer un aspect de la prestation des services, elles veulent le faire. C'est un processus enrichissant. »

Shelly Dauphinee, vice-présidente aux Services de travail sécuritaire

« Un dernier commentaire – mon patient m'a répété maintes fois à quel point il était reconnaissant pour les soins qu'il avait reçus de sa thérapeute au Centre de rééducation. Dans un cas de traumatismes multiples graves comme celui-ci, je ne saurais insister assez sur la valeur d'une thérapeute si dévouée. Compte tenu de l'importance du traumatisme initial, le rétablissement de mon patient au niveau actuel est très impressionnant. »

Conclusion du d^r Eric McCartney dans un rapport à Travail sécuritaire NB au sujet d'un patient qu'il a évalué en vue d'une évaluation de la diminution physique permanente.

Indice sur la satisfaction des clients

L'indice sur la satisfaction des clients est un outil de sondage conçu pour évaluer la satisfaction des travailleurs blessés et des employeurs à l'égard de la prestation de services de Travail sécuritaire NB. Puisque le sondage n'a pas été effectué en 2012, nous n'avons pas pu entreprendre une évaluation approfondie de l'outil afin de mieux comprendre les besoins de tous les groupes de clients.

Autres activités en matière de service en 2012

- Nous avons effectué un sondage auprès d'autres provinces et territoires afin de comparer les services offerts aux clients qui reçoivent des prestations de pension et d'invalidité à long terme afin de mieux les desservir.
- Nous avons mis en œuvre des initiatives pour renforcer la culture de service au sein des services opérationnels. Les activités à ce jour comprennent la définition de normes de service général en mettant l'accent sur les services rapides et l'excellence en matière de services aux clients chez les employés de première ligne.
- *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*
La *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public* encourage les employés des services publics provinciaux à signaler tout acte répréhensible au lieu de travail qui pourrait être illégal, dangereux pour le public ou porter préjudice à l'intérêt public. Elle protège les employés contre les représailles à la suite de divulgations et prévoit un processus juste et objectif pour les personnes accusées d'avoir commis un acte répréhensible.

En tant que corporation de la Couronne, Travail sécuritaire NB est tenu d'indiquer dans son rapport annuel le nombre de divulgations reçues ainsi que le nombre de divulgations auxquelles il a été donné suite et auxquelles il n'a pas été donné suite; le nombre d'enquêtes ouvertes à la suite de divulgations; le nombre d'allégations renvoyées par le commissaire aux conflits d'intérêts ainsi que le nombre de divulgations auxquelles il a été donné suite et auxquelles il n'a pas été donné suite; en plus du nombre d'enquêtes ouvertes à la suite de telles allégations. Aucune divulgation ou allégation n'a été faite contre un employé de Travail sécuritaire NB en vertu de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*.

- *Loi sur les langues officielles*
Travail sécuritaire NB reconnaît ses obligations et s'engage à offrir des services de qualité aux membres du public dans la langue officielle de leur choix. Aucune plainte n'a été déposée en vertu de la *Loi sur les langues officielles*.
- *Services de traduction*
Les services de traduction ont vu à la traduction de 574 932 mots.
- *Visites des sites Web*
Le nombre de visiteurs uniques aux sites Web se sont élevés à 91 548.

Nombre moyen de jours écoulés avant le premier chèque

	2011	2012
Réclamations gérables	19,1	19,6

Prise de décision sur les réclamations

	2011	2012
Réclamations jugées	12 081	12 080
Réclamations refusées	1 329	1 696
Réclamations acceptées – interruption de travail	5 688	5 320
Réclamations acceptées – sans interruption de travail	4 998	5 082

« Je tiens à vous remercier pour l'excellent atelier de formation sur les responsabilités et les obligations des membres de comités mixtes actuels et nouveaux. J'ai quitté la séance bien renseigné. Il est souvent pénible de demeurer assis pendant des séances de formation, où l'on apprend très peu, voire rien du tout. Il en était tout autrement pour cet atelier. Vos méthodes d'instruction étaient intéressantes, informatives et bien structurées. Beau travail! J'ai hâte de participer à d'autres ateliers de Travail sécuritaire NB. »

[Note reçue d'un participant à un atelier à l'intention des membres de comités mixtes d'hygiène et de sécurité](#)

BUT EN MATIÈRE DE REPRISE DU TRAVAIL

Nous réduisons la période écoulée avant que le travailleur blessé reprenne le travail en toute sécurité ou soit prêt à le reprendre de façon sécuritaire.

RÉSULTAT



CIBLE / DÉTAILS

Le nombre moyen de jours pendant lesquels le travailleur blessé ayant un but quant à la reprise du travail reçoit des prestations sera inférieur à la moyenne pour les cinq dernières années. (La cible pour 2012 était de 60,2 jours.)

La durée moyenne des réclamations (nombre moyen de jours pendant lesquels le travailleur blessé reçoit des prestations) était de 58,7 jours en 2012, et elle est inférieure à la moyenne antérieure de cinq ans, soit notre cible, qui se chiffrait à 60,2 jours.

Jours pendant lesquels le travailleur blessé reçoit des prestations

Les chiffres des années antérieures ont été redressés de façon à refléter des renseignements à jour.

	2008	2009	2010	2011	2012
Jours moyens	61,3	64,5	56,9	53,9	58,7

Travailleurs blessés ayant un but quant à la reprise du travail et une invalidité à long terme totale

	2008	2009	2010	2011	2012
Repris le travail ou situation d'emploi d'avant l'accident	95,9 %	95,7 %	96,0 %	96,5 %	96,5 %
N'ont pas repris le travail	1,6 %	1,8 %	1,9 %	1,6 %	1,6 %
Invalidité à long terme totale	2,5 %	2,5 %	2,1 %	1,9 %	1,9 %

CI-DESSOUS :

Brad Smith

Mécanicien, ministère des Transports et de l'Infrastructure

M. Smith a subi une blessure au travail lorsqu'il a été atteint d'une infection causée par un éclat d'acier. Des complications sont survenues par la suite, et on a dû effectuer une chirurgie à cœur ouvert et implanter un stimulateur cardiaque permanent. Un soutien remarquable de l'employeur, en plus de l'attitude positive de M. Smith et de son désir de reprendre son travail, ont donné lieu à une expérience de reprise du travail positive.



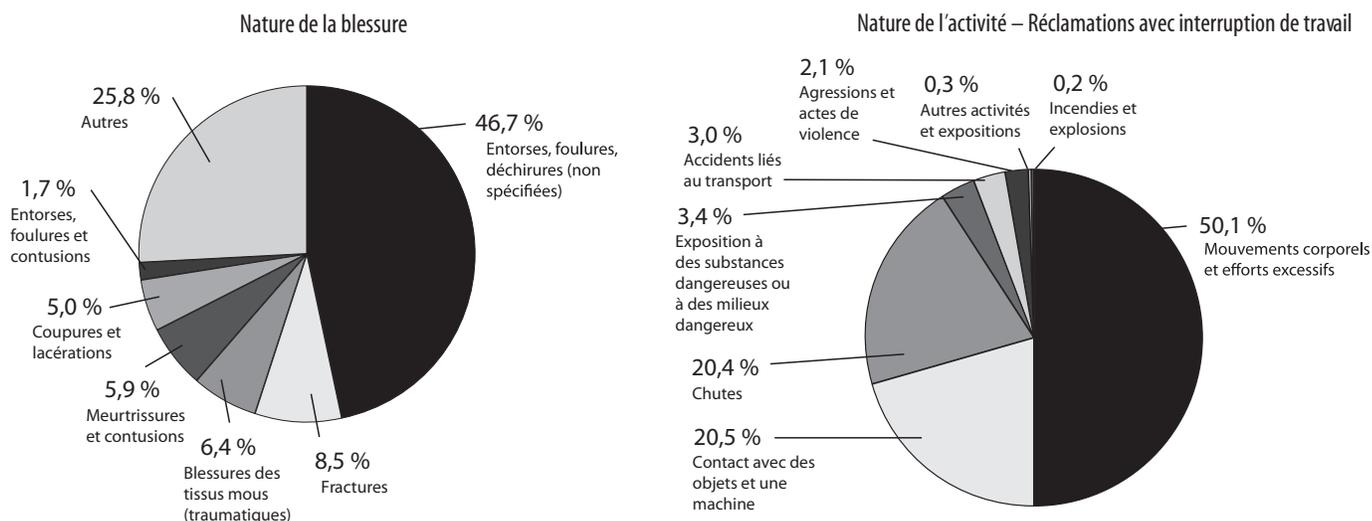
En 2012, 96,5 % (3 956 clients) ont repris le travail ou étaient prêts à le reprendre immédiatement après leur réadaptation; 1,9 % (79 clients) n'étaient pas capables de travailler à la suite de la blessure qu'ils avaient subie au travail et recevaient des prestations d'invalidité à long terme totale; et 1,6 % (64 clients) n'ont pas été embauchés de nouveau lorsque leur réclamation a pris fin.

Pour réaliser sa stratégie portant sur la reprise du travail, soit promouvoir et mettre en œuvre des pratiques de pointe en matière de gestion médicale, Travail sécuritaire NB examine périodiquement et attentivement les services offerts aux travailleurs blessés afin de trouver des possibilités d'améliorations conformes aux meilleures pratiques.

Autres activités en matière de reprise du travail en 2012

- Nous avons poursuivi la mise en œuvre du programme de gestion des blessures à l'épaule, soit un programme axé sur les meilleures pratiques en matière de gestion médicale et de réadaptation pour les blessures des tissus mous à l'épaule. L'initiative permet aux clients d'obtenir immédiatement une évaluation et des traitements d'un réseau de physiothérapeutes choisis, qui peuvent les adresser directement à un chirurgien, au besoin. Ainsi, le client n'a pas besoin de consulter son médecin et d'attendre d'être adressé à un chirurgien, peut-être inutilement. Grâce à ses bons résultats, le programme, qui consiste à offrir le bon traitement au bon moment, a remporté un prix national. Nous avons élaboré un programme de gestion des blessures au bas du dos semblable, qui a été mis en œuvre en avril.

- On a mis en œuvre un nouveau programme pour gérer et traiter les blessures psychologiques traumatiques. Travail sécuritaire NB a élaboré un continuum des soins, fondé sur des recherches et des analyses de l'environnement, qu'il a mis en œuvre en collaboration avec les employeurs et les fournisseurs de traitement.
- Nous tirons profit des connaissances acquises lors du projet pilote selon lequel certains employeurs dans le cadre de notre partenariat avec les foyers de soins peuvent adresser des travailleurs directement à des physiothérapeutes en vue d'une évaluation clinique et fonctionnelle ainsi que des traitements, favorisant ainsi une reprise du travail rapide et en toute sécurité.



- Une vérification du processus de reprise du travail transitoire a permis de constater qu'il jouait un rôle important dans l'amélioration du taux de reprises du travail et de la durabilité de ces reprises avec le temps. Selon le processus, le client, qui est accompagné d'un ergothérapeute, effectue ses tâches à son lieu de travail dans le cadre de son traitement. L'ergothérapeute prépare le client, l'observe pendant qu'il travaille, détermine les obstacles et gère ses symptômes. Il présente ensuite les renseignements recueillis à l'équipe du Centre à des fins d'évaluation et de planification.
- Travail sécuritaire NB verse des prestations de pension et d'invalidité à long terme aux travailleurs qui sont atteints d'une invalidité résiduelle par suite de leur accident. À la fin de l'exercice, il versait une pension à 961 travailleurs blessés pour un accident survenu avant 1982 et à 470 conjoints survivants ou personnes à charge, ainsi que des prestations d'invalidité à long terme à 2 483 travailleurs blessés.

Nombre de réclamations traitées en 2012 selon la catégorie (en milliers)

	2008	2009	2010	2011	2012
Avec interruption de travail	6,5	6,1	6,0	5,7	5,3
Assistance médicale seulement	5,7	5,3	5,2	5,0	5,1

Paiements au titre des prestations (en millions)

	2008	2009	2010	2011	2012
Paiements de l'exercice courant	24,3	24,8	26,0	25,7	27,3
Paiements des exercices antérieurs	110,3	111,3	111,0	111,0	112,1

Paiements d'invalidité à court terme et de réadaptation ainsi que paiements d'assistance médicale (en millions)

	2008	2009	2010	2011	2012
Paiements d'invalidité à court terme et de réadaptation	43,9	41,3	37,7	36,1	35,7
Paiements d'assistance médicale	42,0	44,5	46,7	46,2	48,0

BUT EN MATIÈRE D'ÉQUILIBRE

Nous garantirons les meilleures prestations possibles aux travailleurs blessés tout en gardant les taux de cotisation des employeurs aussi bas que possible.

RÉSULTAT



CIBLE / DÉTAILS

Au strict minimum, nous maintiendrons une dette entièrement provisionnée.

Dette provisionnée et portefeuille de placements

Les placements détenus pour satisfaire aux obligations futures au titre des prestations pour des blessures antérieures ont atteint 1,2 milliard de dollars à la fin de 2012, ce qui représente une dette provisionnée de 126,7 %. Le portefeuille de placements de Travail sécuritaire NB a produit un rendement annuel de 10,89 %.

« Nos résultats reflètent les efforts déployés au niveau des deux différents aspects de nos activités, soit nos campagnes de publicité et les programmes que nous offrons pour faciliter une reprise du travail rapide et en toute sécurité, et nos initiatives auprès des employeurs et des groupes d'employeurs en vue de promouvoir une culture de sécurité.

Beaucoup de changements positifs sont survenus au cours des dix dernières années. »

Peter Murphy, vice-président aux Services généraux

Historique de la capitalisation

	2008	2009	2010	2011	2012
Pourcentage de capitalisation	87,7	101,6	111,5	116,9	126,7

Objectif de rendement n° 1

Le taux de rendement du portefeuille de placements doit être supérieur à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) en plus de 4 % sur une moyenne mobile de quatre ans.

Période de quatre ans terminée en	2009	2010	2011	2012
Travail sécuritaire NB	2,2 %	1,6 %	2,4 %	10,4 %
IPC + 4,0 %	5,4 %	5,6 %	5,6 %	5,7 %

Objectif de rendement n° 2

Le taux de rendement du portefeuille de placements doit être supérieur au rendement généré par le portefeuille de référence défini dans la politique de placement, et ce, de 0,65 % sur une moyenne mobile de quatre ans.

Période de quatre ans terminée en	2009	2010	2011	2012
Travail sécuritaire NB	2,2 %	1,6 %	2,4 %	10,4 %
Indice de référence + 0,65 %	2,5 %	1,6 %	1,7 %	10,6 %

Prestations versées aux clients

Les prestations versées aux travailleurs blessés ou à des tiers en leur nom se sont chiffrées à 139,4 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 2 % par rapport aux prestations de 136,6 millions de dollars versées en 2011.

Taux de cotisation moyen

Le taux de cotisation moyen provisoire de 2012, qui se chiffre à 1,70 \$, représente une diminution de 0,30 \$ par rapport au taux de 2011. Le taux de cotisation moyen du Nouveau-Brunswick continue à être le plus bas au Canada atlantique, et Travail sécuritaire NB continue à offrir un système équilibré et durable malgré le contexte économique difficile.

Taux de cotisation moyens selon la province et le territoire

Remarque : La composition industrielle; les niveaux de prestations et les plafonds des salaires variables; l'étendue de la protection; le niveau de financement du passif; et la méthodologie utilisée pour le calcul ont un effet sur le taux de cotisation moyen. Par conséquent, on doit faire preuve de prudence en comparant les provinces et territoires.

Province / Territoire	Taux réel de 2011	Taux provisoire de 2012	Taux provisoire de 2013
Alb.	1,22 \$	1,22 \$	1,12 \$
C.-B.	1,54 \$	1,54 \$	1,62 \$
Man.	1,50 \$	1,50 \$	1,50 \$
Sask.	1,61 \$	1,60 \$	1,58 \$
T.N.-O. et Nt	1,73 \$	1,77 \$	2,05 \$
N.-B.	2,00 \$	1,70 \$	1,44 \$
Î.-P.-É.	2,05 \$	1,99 \$	1,97 \$
Qc	2,19 \$	2,13 \$	2,08 \$
Ont.	2,35 \$	2,40 \$	Non disponible
N.-É.	2,65 \$	2,65 \$	2,65 \$
T.-N.-L.	2,75 \$	2,75 \$	2,75 \$
Yn	2,49 \$	2,39 \$	2,34 \$

« Au printemps 2012, le conseil d'administration a approuvé une nouvelle politique directement liée à notre but en matière d'équilibre. La politique prévoit une discipline à l'égard des améliorations aux prestations de travailleurs blessés. Au lieu de traiter chaque cas individuellement, nous gérons maintenant le processus selon un ensemble de règles. Nous déterminons les coûts associés, examinons les aspects légaux et évaluons les effets en effectuant des recherches systématiques avant de prendre une décision. »

Carolyn MacDonald, directrice de la Planification et des politiques

Initiatives d'enquêtes

Travail sécuritaire NB a mené 612 enquêtes en 2012. Ces enquêtes servent non seulement à protéger notre système, mais à recueillir des renseignements pour aider les Services de prise de décision et de prestations à prendre des décisions sur des cas. Le nombre de cas adressés en vue d'une enquête augmente chaque exercice.

Mises en cause

Grâce aux recouvrements de tiers, certains employeurs ont obtenu une libération des coûts se chiffrant à environ 1 million de dollars en 2012. Les travailleurs blessés ont reçu 332 600 \$, soit le montant reçu de règlements ou de jugements mettant en cause une tierce partie au-delà des coûts de réclamation enregistrés par Travail sécuritaire NB.

Autres activités en matière d'équilibre en 2012

- Le conseil d'administration a déterminé une possibilité d'améliorer les prestations versées en vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, et a recommandé des modifications au gouvernement en vue d'augmenter les prestations versées en application de l'article 38.5 (Frais de funérailles et dépenses connexes) et d'offrir une somme globale additionnelle à la succession des travailleurs décédés. Les modifications ont reçu la sanction royale le 20 décembre 2012 et sont maintenant en vigueur.
- Le maintien de l'approche méthodique envers la gestion financière.
- Nouvelles initiatives technologiques conçues en vue de réduire le besoin d'intervention dans le traitement administratif, y compris l'indexation électronique des factures de certains physiothérapeutes, et les modifications apportées à l'entente quant à la facturation avec la Croix Bleue Medavie.

BUT EN MATIÈRE DE SATISFACTION ET D'ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS

Nos employés estimeront que leur travail est très utile et fait une différence. Ils seront motivés par la compréhension de la façon dont leur rôle et leur apport individuel sont essentiels pour atteindre notre vision, notre mission, notre mandat, nos valeurs et nos buts.

RÉSULTAT



CIBLE / DÉTAILS

Les niveaux de satisfaction et d'engagement des employés seront équivalents ou supérieurs à la moyenne pour les cinq dernières années.

En 2012, un total de 93 % des employés qui ont répondu au sondage annuel sur la satisfaction des employés ont indiqué qu'ils considéraient Travail sécuritaire NB comme « un bon employeur ». Il s'agit d'une augmentation de 5 % par rapport à 2011 et d'un taux supérieur à la moyenne pour les cinq dernières années de 87,6 % (2007 à 2011). Une question mesurant l'engagement des employés a révélé que 94 % de nos employés étaient engagés envers leur travail et estimaient que leur travail était très utile, faisait une différence et contribuait aux buts de l'organisme. (En 2013, nous aurons suffisamment de données pour comparer l'engagement à la moyenne de cinq exercices.)

Satisfaction et engagement des employés

Cible pour 2012 : 87,6 %

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Satisfaction	87 %	86 %	86 %	91 %	88 %	93 %
Engagement	Non disponible	91 %	91 %	94 %	93 %	94 %

Voici d'autres indicateurs qui seront mesurés relativement aux buts et comparés à la moyenne des cinq derniers exercices :

Autres indicateurs qui seront mesurés relativement à ce but

Absentéisme

Le nombre moyen de jours d'absence par employé était de 9,34 jours, soit une augmentation par rapport à la moyenne de cinq exercices de 8,98 jours.

Absentéisme

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Jours par personne	8,73	9,11	9,36	8,30	9,37	9,34

Santé et sécurité

Un total de sept réclamations ont été acceptées d'employés de Travail sécuritaire NB en 2012, ce qui équivaut à 1,6 réclamation acceptée par 100 équivalents temps plein (ETP) et est inférieur à la moyenne de cinq ans, soit 3,02. Aucune de ces réclamations ne comprenait une interruption de travail. La procédure de Travail sécuritaire NB pour signaler les incidents et les dangers renforce des conditions de santé et de sécurité favorables. En 2012, l'indice de santé et de sécurité de notre sondage se chiffrait à 89 %.

Réclamations acceptées pour les employés de Travail sécuritaire NB par 100 ETP

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de réclamations	3,49	3,21	3,10	3,14	2,20	1,56

Roulement du personnel

En 2012, un total de 24 employés ont quitté l'organisme et de ce nombre, 11 ont pris leur retraite. Le taux de roulement du personnel s'est chiffré à 5,3 %, ce qui est inférieur à la moyenne de cinq exercices de 5,98 %. Les retraites représentaient 2,5 % du taux de roulement du personnel, et les postes vacants ont été pourvus sans difficulté. On prévoit que les retraites représenteront 50 % du roulement du personnel au cours des cinq prochaines années, ce qui est conforme à la tendance actuelle. Nous sommes conscients du risque. Notre programme des chefs de demain et le recrutement précoce sont en place pour faire face à ce risque.

Roulement du personnel

Cible pour 2012 : 5,98 %

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Pourcentage	5,55	6,38	7,08	6,45	4,46	5,35

Autres activités en matière de satisfaction et d'engagement des employés en 2012

- Nous avons entretenu des négociations avec la section locale 1866 du Syndicat canadien de la fonction publique.
- Le comité de mieux-être du Centre de rééducation a remporté la catégorie bronze du Prix du mieux-être à cœur de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Nouveau-Brunswick.
- Les physiothérapeutes du Centre ont reçu le prix Physiotherapy Public Relations Initiative de leur ordre professionnel en reconnaissance de leur activité intitulée « La physiothérapie : une tonne d'aide », qui visait à réunir des fonds et de la nourriture pour la banque alimentaire de River Valley pendant un tournoi de hockey-balle d'une durée de 12 heures.



TRIBUNAL D'APPEL

transition

L'exercice de 2012 a été une année de transition pour le Tribunal d'appel, qui a vu le départ de la plupart des vice-présidents de longue date et de nouvelles nominations qui ont transformé le Tribunal. Par ailleurs, le Tribunal a connu le nombre le plus élevé de demandes d'appel reçues (799), mais une réduction des délais de traitement général. Bien que le nombre d'appels à être entendus soit élevé, les vice-présidents, les membres et les employés du Tribunal ont déployé des efforts considérables pendant l'exercice. Le Tribunal a atteint son objectif qui vise à rendre des décisions impartiales et uniformes, et ce, dans les meilleurs délais, conformément à son mandat visant à réduire le nombre d'appels à être entendus.

L'exercice de 2012 était également une année de transition en raison de la décision que la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick a rendue en avril 2012 dans l'affaire *Irving Limited (scierie de Sussex) c. Wayne Douthuright et Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail*, 2012 NBCA 35, dans laquelle elle appuyait le Tribunal et son approche envers la déduction des prestations d'indemnisation des pensions des travailleurs blessés. L'acceptation de l'essence du jugement a été très disputée et le Tribunal espère que le jugement sera appliqué à tous égards.

Le président du Tribunal d'appel,



Ron E. Gaffney, c.r.

Nombre d'appels reçus : 799

Il s'agit du nombre d'appels le plus élevé jamais reçus par le Tribunal d'appel. Ce nombre représente une augmentation de un appel par rapport à 2011, où le Tribunal a pu mieux faire face à l'augmentation puisqu'il avait un effectif complet de vice-présidents.

Appels reçus

2008	2009	2010	2011	2012
585	582	702	798	799

Nombre d'appels réglés : 732

Il s'agit d'une diminution de 7,1 % comparativement à 2011. Cette réduction est attribuable au temps mis à nommer des vice-présidents. Sans un effectif complet de vice-présidents, nous ne pouvions pas inscrire autant de jours d'audience à l'horaire chaque mois. Un plus petit nombre d'appels ont donc été traités.

Appels réglés

2008	2009	2010	2011	2012
672	574	714	788	732

Période nécessaire pour inscrire les appels à l'horaire : ↓ de 20 % par rapport à 2011

Délai de traitement général (à partir du moment où la demande est acceptée jusqu'à l'envoi de la décision) : ↓ de 25 % comparativement à 2011

Délai de traitement entre l'audience et l'envoi de la décision : ↓ de 36 % par rapport à 2011

Vice-président-e-s dont le mandat a pris fin en 2012 : Nouveaux (Nouvelles) vice-président-e-s (nommé-e-s en septembre 2012) :

- Prisca Levesque
- Achille Maillet
- Jean-Guy Maillet
- Philip Reeves
- Kathy Rogers
- James Whelley
- Grant Brenan
- Heather Cossaboom
- Nargis Kheraj
- Louis-Marie Melanson
- Réal Noël

MEMBRES DU TRIBUNAL D'APPEL AU 31 DÉCEMBRE 2012

Président : Ronald E. Gaffney, c.r.

Le lieutenant-gouverneur en conseil nomme le président du Tribunal d'appel qui est responsable devant le conseil d'administration des opérations du Tribunal.

Vice-président-e-s : Grant Brenan, Heather Cossaboom, Guilda Fournier, Nargis Kheraj, Louis-Marie Melanson, Réal Noël et Raymond Wade.

Le lieutenant-gouverneur en conseil nomme les vice-présidents du Tribunal d'appel qui sont réputés nécessaires par le président du Tribunal d'appel en consultation avec Travail sécuritaire NB.

Membres des comités d'appel – Représentant-e-s des travailleurs : Warren Desrochers, Paula Garant, Earl Garland, Linwood Lawrence, Gaston Malenfant, Wendy McGee, Claudia McKeil, Julie Pelletier, Line Savoie et Denny Vautour.

Le conseil d'administration nomme les membres des comités d'appel.

Membres des comités d'appel – Représentant-e-s des employeurs : Aldrice Comeau, Sherri Deveau, William Dixon, Donald Drury, George Greenlaw, Marc Long, Fraser MacLeod, Arnold Mallais, Gordon Roy, Lucien Sonier et Joe Veriker.

Le conseil d'administration nomme les membres des comités d'appel.

Appels interjetés

	2008	2009	2010	2011	2012
Par des travailleurs blessés	90 %	87 %	90 %	88 %	92 %
Par des employeurs	10 %	13 %	10 %	12 %	8 %

Résultats des appels

	2008	2009	2010	2011	2012
Acceptés	68 %	68 %	68 %	75 %	79 %
Acceptés en partie	6 %	5 %	6 %	5 %	5 %
Refusés	25 %	26 %	26 %	19 %	16 %
Retirés (à l'audience)	1 %	1 %	0 %	1 %	0 %

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2012

Le rapport de gestion représente le compte rendu de la direction portant sur les questions clés qui ont des répercussions sur le rendement actuel et futur de Travail sécuritaire NB. Le lecteur est invité à lire la section qui suit, établie au 14 mars 2013, conjointement avec les états financiers vérifiés et les notes afférentes aux états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport contient des énoncés prospectifs relativement à certaines questions qui sont, en raison de leur nature, assujetties à de nombreux risques et à de nombreuses incertitudes, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des énoncés présentés dans le présent rapport. Ces énoncés comprennent entre autres les objectifs, les stratégies, ainsi que les résultats financiers visés et prévus de Travail sécuritaire NB, en plus d'un aperçu des activités de Travail sécuritaire NB et de l'économie de la province et mondiale. Les risques et les incertitudes comprennent entre autres l'évolution du marché; les conditions ou les facteurs économiques de l'industrie et généraux; les modifications législatives ayant un effet sur les politiques et les pratiques de Travail sécuritaire NB; les modifications de conventions comptables; la capacité de retenir et de recruter des employés compétents; et d'autres risques connus ou inconnus. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder trop d'importance à ces énoncés prospectifs.

Aperçu des résultats financiers <i>Principales données financières (en milliers de dollars)</i>	2012	2011
Portefeuille de placements	1 156 485	1 046 658
Engagements au titre des prestations	1 023 620	1 030 463
Solde du fonds	278 703	177 664
Pourcentage de capitalisation	126,7 %	116,9 %
Revenu des cotisations	164 595	189 914
Revenu de placements	111 152	24 614
Coûts de réclamation	132 588	119 263
Frais d'administration	39 215	37 505
Excédent des revenus sur les dépenses	101 039	54 952
Taux de rendement du marché du portefeuille	10,89 %	2,63 %

Travail sécuritaire NB a enregistré un excédent de 101,0 \$ millions de dollars en 2012, comparativement à un excédent de 55,0 millions de dollars en 2011. L'excédent est surtout attribuable à des revenus de placements supérieurs à ceux qui avaient été prévus ainsi qu'à des coûts de réclamation inférieurs à ceux qui avaient été prévus. Les revenus de placements réels se sont chiffrés à 10,89 %, comparativement aux revenus prévus au budget de 7,12 %. Les coûts de réclamation réels de 132,6 millions de dollars étaient inférieurs de 29,6 % aux coûts de réclamation prévus au budget de 188,4 millions de dollars. Cette diminution est surtout attribuable à la tendance à la baisse du nombre d'accidents.

En raison de ces résultats d'exploitation, la position de capitalisation de Travail sécuritaire NB s'est chiffrée à 278,7 millions de dollars ou 126,7 %.

BILAN

Les principales composantes du bilan de Travail sécuritaire NB sont les placements, les engagements au titre des prestations et le solde du fonds.

Placements

Le conseil d'administration est d'avis que le portefeuille de placements de Travail sécuritaire NB doit être personnalisé pour refléter son but, l'horizon prévisionnel, les exigences par rapport à la liquidité, les contraintes juridiques et la tolérance des intervenants à l'égard du risque. Le principal risque des placements à long terme est que l'actif du portefeuille de placements et les revenus futurs ne seront pas suffisants pour satisfaire aux engagements. Le conseil se fonde sur des études périodiques de l'actif et du passif pour s'assurer que la stratégie de placement est adéquate compte tenu des engagements.

La principale partie du portefeuille de placements est détenue pour satisfaire aux engagements au titre des prestations qui s'échelonnent sur de nombreuses années à venir. Par conséquent, le conseil adopte une approche à long terme pour trouver un équilibre acceptable relativement au risque et au rendement, et ce, par le biais de la stratégie de placement. Les politiques et les pratiques de Travail sécuritaire NB en matière de placements ont pour but d'accroître la probabilité d'atteindre les objectifs de rendement à long terme en assumant un niveau de risque acceptable. D'un exercice à un autre, les fluctuations à court terme des marchés financiers pourraient faire en sorte que les résultats du portefeuille de placements soient considérablement supérieurs ou inférieurs à ses objectifs de rendement à long terme.

Le conseil est d'avis que la composition de l'actif est le facteur le plus important pour déterminer le risque et le rendement des placements. En 2011, il a terminé une étude de l'actif et du passif qui avait pour but de l'aider à déterminer une composition de l'actif appropriée en tenant compte de la tolérance à l'égard du risque, de la nature des engagements et de la situation financière de Travail sécuritaire NB. Par suite de l'étude, il a modifié la composition de l'actif selon la politique. La transition vers la nouvelle composition de l'actif selon la politique cible se fera au cours des quelques prochains exercices.

La composition de l'actif selon la politique actuelle de Travail sécuritaire NB est formée de 25 % d'obligations canadiennes, de 5 % d'obligations canadiennes à rendement réel, de 17 % d'actions canadiennes, de 17 % d'actions américaines, de 17 % d'actions internationales (EAFE), de 4 % d'actions des marchés naissants et de 15 % de biens immobiliers. La transition vers la nouvelle composition de l'actif selon la politique cible comprendra la réduction des obligations canadiennes pour se chiffrer à 20 %, la réduction des actions canadiennes pour devenir 16 %, la réduction des actions américaines pour se chiffrer à 15 %, la réduction des actions internationales (EAFE) pour s'élever à 15 %, l'ajout de 5 % à l'infrastructure et l'ajout de 5 % à une stratégie opportuniste.

La transition vers la nouvelle composition de l'actif selon la politique cible a pour but de réduire la volatilité du bénéfice d'exploitation, du pourcentage de capitalisation et des taux de cotisation annuels de Travail sécuritaire NB. Une autre étude de l'actif et du passif est prévue en 2016.

Le tableau qui suit indique les valeurs de l'actif selon le type de placements.

Placements <i>(en milliers de dollars)</i>	2012	2011
Contrats de change à terme	(722)	3 360
Revenu fixe	282 223	287 864
Actions	643 419	586 910
Obligations à rendement réel	56 035	58 262
Biens immobiliers	175 530	110 262
Total des placements	1 156 485	1 046 658

La stratégie de placement de Travail sécuritaire NB est documentée dans les politiques intitulées « Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements » et « Objectifs de placement ». L'« Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements » présente la structure de gouvernance relative aux placements; l'engagement du conseil d'administration envers une approche d'investissement méthodique; l'avis du conseil relativement à la diversification; l'importance de la répartition de l'actif; et l'avis du conseil quant au code de déontologie et à l'éducation en matière de placements. La politique intitulée « Objectifs de placement » présente la composition de l'actif selon la politique, les objectifs de rendement, les placements admissibles et les niveaux de risque acceptables. Travail sécuritaire NB fait appel aux services de gestionnaires de placements indépendants de l'extérieur pour gérer tous ses placements. L'observation des politiques de placement par ces gestionnaires de placements est évaluée à intervalles réguliers. Pour minimiser la volatilité des rendements, le portefeuille de Travail sécuritaire NB est diversifié en fonction des catégories de l'actif, des secteurs d'activité, des régions géographiques et des titres individuels. Travail sécuritaire NB diversifie davantage en choisissant des gestionnaires de placements ayant des philosophies et des styles qui varient.

Engagements au titre des prestations

À la fin de chaque exercice, Travail sécuritaire NB détermine ses engagements au titre des prestations relatifs à tous les accidents survenus jusqu'à cette date. Ces engagements représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements futurs au titre des prestations et les frais d'administration connexes. Au 31 décembre 2012, les engagements au titre des prestations étaient répartis comme suit :

Engagements au titre des prestations (en milliers de dollars)	2012	2011
Invalidité à court terme et réadaptation	79 740	86 391
Invalidité à long terme	533 940	551 668
Prestations de survivant	92 615	93 567
Assistance médicale	317 325	298 837
Total des engagements au titre des prestations	1 023 620	1 030 463

En 2012, le passif au titre des prestations a diminué de 6,84 millions de dollars ou d'environ 0,66 %. Cette diminution est surtout attribuable à la tendance à la baisse du nombre d'accidents.

Solde du fonds

La politique de capitalisation de Travail sécuritaire NB précise un objectif de capitalisation (pourcentage de l'actif sur le passif) de 110 %. Cet excédent permis d'actif sur le passif atténue les effets de fluctuations d'un exercice à un autre, assurant ainsi la stabilisation des taux et offrant une meilleure garantie que les prestations accordées seront assurées. Le revenu des cotisations qui est tiré pendant une année auprès des employeurs cotisés peut comprendre un montant ou en être réduit afin de permettre à Travail sécuritaire NB d'atteindre son objectif de capitalisation. Le pourcentage de capitalisation au 31 décembre 2012 se chiffre à 126,7 % (2011 – 116,9 %). En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, un niveau de capitalisation minimum de 100 % est exigé, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période de cinq ans.

REVENUS

Le revenu de Travail sécuritaire NB provient de deux principales sources, notamment le revenu des cotisations et le revenu de placements. En 2012, il s'est élevé à 275,7 millions de dollars, soit une augmentation de 28,5 % par rapport à 2011, notamment 214,6 millions de dollars. Le revenu des cotisations représentait 60 % des revenus et le revenu de placements, 40 %, comparativement à 89 % et à 11 % respectivement en 2011.

Revenu des cotisations

Le revenu des cotisations provient d'employeurs cotisés et des employeurs tenus personnellement responsables. Le revenu des cotisations s'est chiffré à 164,6 millions de dollars en 2012, comparativement à 189,9 millions de dollars en 2011, soit une diminution de 13,3 %. La diminution est surtout attribuable au taux de cotisation moyen provisoire, qui est passé de 2,00 \$ en 2011 à 1,70 \$ en 2012. La masse salariale des employeurs a augmenté pour se chiffrer à 8,26 milliards de dollars en 2012, comparativement à 8,19 milliards de dollars en 2011. L'augmentation est en grande partie imputable à l'augmentation annuelle du salaire cotisable maximum, qui est passé de 56 700 \$ à 58 100 \$ en 2012.

Revenu des cotisations (en milliers de dollars)	2012	2011
Employeurs cotisés	139 303	162 428
Employeurs tenus personnellement responsables	25 292	27 486
Total du revenu des cotisations	164 595	189 914
Taux de cotisation moyen	1,70 \$	2,00 \$
Masse salariale	8,26 milliards de dollars	8,19 milliards de dollars

Les employeurs cotisés versent une cotisation calculée en fonction de leur taux de cotisation et de leurs salaires cotisables. On détermine le montant de la cotisation en appliquant le taux de cotisation à chaque tranche de 100 \$ des salaires cotisables.

Le revenu provenant des employeurs tenus personnellement responsables reflète le recouvrement de versements effectués au titre des réclamations au nom de ces employeurs, les frais d'administration pour la gestion de réclamations et la variation au niveau de l'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations des employeurs tenus personnellement responsables.

Revenu de placements

Le revenu de placements est passé de 24,6 millions de dollars en 2011 à 111,2 millions de dollars en 2012. La plus grande partie de cette augmentation est attribuable à une plus grande variation des gains non matérialisés découlant de placements en actions de Travail sécuritaire NB pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

Le revenu de placements est une source importante du revenu pour Travail sécuritaire NB. Il sert à compléter le revenu des cotisations en vue de satisfaire aux dépenses totales pour l'exercice. L'évaluation des engagements au titre des prestations et le modèle d'établissement des taux de cotisation tiennent compte de l'hypothèse à long terme selon laquelle les placements de Travail sécuritaire NB produiront un taux de rendement réel annuel de 4,0 %. Le but premier du portefeuille de placements est de produire un rendement réel moyen à long terme égal ou supérieur au taux d'actualisation net réel. En 2012, le taux de rendement réel du marché du portefeuille de placements s'est chiffré à 10,06 %. Pour la période de vingt ans se terminant le 31 décembre 2012, le taux de rendement réel annualisé du marché du portefeuille a été de 5,79 %.

Revenu de placements <i>(en milliers de dollars)</i>	2012	2011
Intérêts et dividendes	27 808	28 018
Gains nets matérialisés sur placements	33 941	24 036
Variation des gains nets non matérialisés sur placements	53 532	(23 673)
Dépenses liées à la gestion du portefeuille	(4 129)	(3 767)
Total du revenu de placements	111 152	24 614

DÉPENSES

Les dépenses de Travail sécuritaire NB comprennent les frais engagés au titre des réclamations et les autres frais d'exploitation, y compris les frais d'administration, les obligations prévues par la loi et les coûts liés à l'administration du Tribunal d'appel. En 2012, les dépenses sont passées de 159,7 millions de dollars à 174,7 millions de dollars, soit une augmentation de 9,4 %.

Frais engagés au titre des réclamations

Comme l'indique les Résultats d'exploitation et solde du fonds, les frais engagés au titre des réclamations sont les coûts engagés pendant l'exercice en cours pour les accidents des exercices courants et antérieurs. Ces frais comprennent les versements effectués au titre des prestations et les variations au niveau de l'évaluation actuarielle du passif au titre des prestations. En 2012, ces coûts se chiffraient à 132,6 millions de dollars, soit une augmentation de 11,1 % par rapport à 119,3 millions de dollars en 2011, mais ils étaient considérablement inférieurs aux frais engagés au titre des réclamations de 188,4 millions de dollars. Cet écart budgétaire positif est surtout attribuable à la tendance à la baisse du nombre d'accidents.

Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les engagements sont un élément fondamental de l'évaluation actuarielle. Le taux de rendement réel hypothétique est demeuré inchangé, soit 4 %. Toutefois, le taux d'inflation hypothétique est passé de 3 % à 2,5 %, ce qui a entraîné une augmentation du passif de 5,2 millions de dollars.

Frais engagés au titre des réclamations <i>(en milliers de dollars)</i>	2012	2011
Invalidité à court terme et réadaptation	29 046	31 438
Invalidité à long terme	29 342	24 883
Prestations de survivant	7 670	8 094
Assistance médicale	66 530	54 848
Total des frais engagés au titre des réclamations	132 588	119 263

Décision de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick

Les frais engagés au titre des réclamations et les engagements au titre des prestations reflètent l'effet d'une décision de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick rendue en 2012 relativement aux prestations de retraite du Régime de pensions du Canada. On estime que l'effet sur les frais engagés au titre des réclamations se chiffre à 5,3 millions de dollars. De ce montant, 2,1 millions de dollars représentent des sommes rétroactives payables aux travailleurs blessés. Ce montant a été entièrement acquitté. Les autres 3,2 millions de dollars ont trait aux paiements futurs continus et prévus, et le passif afférent sera réglé au fur et à mesure que des paiements sont effectués.

Coûts d'exploitation

En 2012, les frais d'administration de Travail sécuritaire NB sont passés de 37,5 millions de dollars à 39,2 millions de dollars, mais sont demeurés bien inférieurs au montant prévu au budget de 41,4 millions de dollars.

Travail sécuritaire NB est tenu par la loi de rembourser le gouvernement provincial de tous les frais des défenseurs des droits du travailleur et de l'employeur. En 2012, il a engagé des frais de 917 000 \$ (2011 – 876 000 \$).

En 2012, Travail sécuritaire NB a fourni une aide financière de 440 000 \$ (2011 – 440 000 \$) à deux associations de sécurité conformément à la *Loi sur les accidents du travail*. La somme versée a été prélevée auprès de tous les employeurs des industries représentées par les associations de sécurité et fait partie du revenu des cotisations.

Coûts d'exploitation <i>(en milliers de dollars)</i>	2012	2011
Frais d'administration	39 215	37 505
Obligations prévues par la loi	1 357	1 316
Tribunal d'appel	1 548	1 592
Total des coûts d'exploitation	42 120	40 413

FACTEURS OPÉRATIONNELS CLÉS

Emplois, nombre de blessures et durée des réclamations

Les blessures liées au travail se produisent en cours d'emploi. Les changements au niveau du nombre d'emplois au Nouveau-Brunswick ainsi que les tendances relatives au nombre de blessures et à la durée des réclamations sont les principaux facteurs qui influent sur les activités de Travail sécuritaire NB et les principaux déterminants des taux de cotisation des employeurs.

Au cours des derniers exercices, le nombre d'emplois dans la province augmente, mais le nombre de blessures diminue. La durée des réclamations diminuait, mais les récents indicateurs laissent croire que la tendance ralentit.

Les diminutions au niveau du nombre de blessures sont attribuables à certains facteurs, notamment :

- la sensibilisation accrue des travailleurs et des employeurs au besoin d'avoir de bonnes pratiques en matière de sécurité;
- le vieillissement de la population active (les travailleurs plus âgés ont tendance à subir moins de blessures);
- l'attention que porte Travail sécuritaire NB aux industries qui présentent des risques élevés;
- l'augmentation du nombre d'emplois au sein d'industries qui présentent moins de risques par rapport à ceux au sein d'industries à risques élevés;
- des changements au niveau de la façon dont le travail est effectué au sein d'industries à risques plus élevés.

Certains facteurs ont une influence positive sur la durée des réclamations, soit :

- l'attention que porte Travail sécuritaire NB à l'intervention précoce et à la reprise du travail en toute sécurité;
- l'augmentation du nombre d'emplois au sein d'industries qui présentent moins de risques par rapport à ceux au sein d'industries à risques élevés;
- les facteurs ergonomiques qui favorisent la reprise du travail rapide.

La durée ou la gravité des réclamations est un facteur particulièrement important puisqu'un assez petit nombre de réclamations représente des coûts de réclamation assez considérables.

Taux d'inflation

Le taux d'inflation, ou l'indice des prix à la consommation (IPC), est un facteur déterminant puisque le montant des prestations d'invalidité à court terme, d'invalidité à long terme et de survivant futures est indexé chaque année en fonction de l'IPC.

Le taux d'inflation de base cible de la Banque du Canada se chiffre à 2,0 %. Au cours des dix derniers exercices, le taux d'indexation des prestations pour perte de gains a varié entre 0,73 % et 3,35 %, avec un taux moyen se chiffrant à 2,09 %.

Rendement des placements

Travail sécuritaire NB perçoit des cotisations pour satisfaire à tous les frais actuels et futurs prévus des blessures d'un exercice donné. Les cotisations perçues sont investies pour produire un rendement réel moyen à long terme prévu de 4,0 %. Le rendement réel est le rendement prévu au-delà de l'inflation, tel qu'il est déterminé par l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Cette attente quant au rendement est fondée sur l'atteinte de rendements des placements semblables aux rendements moyens à long terme pour les catégories d'actif dans lesquelles le portefeuille est investi.

Il semble que les marchés des actions internationales escaladaient un « mur d'inquiétudes » en 2012, affichant des augmentations importantes malgré les macro-préoccupations continues, y compris la crise de la dette souveraine en Europe, le ralentissement de la croissance économique en Chine et les négociations sur le gouffre budgétaire aux États-Unis. Les actions américaines, représentées par l'indice S&P 500, ont connu un rendement de 13,43 % en dollars canadiens en 2012. Les actions canadiennes ont connu une augmentation de 7,19 % et les actions internationales (EAFE), de 14,72 % pour la même période.

Les obligations canadiennes ont connu un rendement positif encore cet exercice, avec l'indice des obligations de l'univers DEX produisant un rendement de 3,60 %. Les obligations à long terme ont connu un rendement encore plus solide, avec l'indice des obligations de l'univers DEX donnant un rendement de 5,21 %. Les biens réels canadiens ont également connu un bon rendement, avec le REALpac/IPD Canada Annual Property Index produisant un rendement de 14,1 %.

La totalité du portefeuille de placements de Travail sécuritaire NB a connu un rendement de 10,89 % en 2012. L'inflation pour la même période était en moyenne 0,83 %, ce qui a donné un rendement réel de 10,06 % pour la période. Ce pourcentage dépasse l'objectif de rendement réel prévu de 6,06 %. Le rendement des placements de Travail sécuritaire NB pour les vingt exercices se terminant le 31 décembre 2012 a atteint en moyenne 7,60 %. L'inflation pour cette même période s'est chiffrée en moyenne à 1,81 %, ce qui représente un rendement réel moyen de 5,79 % pour la période. Ce pourcentage est supérieur de 1,79 % à l'objectif prévu du rendement réel. Bien que le rendement réel moyen prévu soit de 4,0 % à long terme, le taux de rendement réel peut varier considérablement au cours d'une plus courte période en raison de la volatilité à court terme des marchés financiers dans lesquels le portefeuille de Travail sécuritaire NB est investi. La stratégie financière à long terme et les politiques de placement énoncent la stratégie de Travail sécuritaire NB visant à maintenir une discipline quant aux placements et au financement lors de conditions volatiles des marchés. Selon la valeur marchande du portefeuille de placements au 31 décembre 2012, chaque 1 % de rendement de placements au-dessus ou au-dessous du rendement prévu de l'IPC en plus de 4,0 % se traduit en un excédent ou une insuffisance d'environ 11,7 millions de dollars.

Impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu est un facteur déterminant parce que les prestations pour perte de gains sont calculées selon un pourcentage des gains après impôt que le travailleur blessé tirait avant son accident. Des changements importants apportés aux taux d'imposition ou aux exemptions d'impôt sur le revenu peuvent avoir une incidence considérable sur les engagements au titre des prestations de Travail sécuritaire NB.

RISQUES

Comme tout autre organisme, Travail sécuritaire NB est exposé à des risques qui, s'ils ne sont pas atténués, pourraient entraîner des conséquences financières graves. Il a mis en place des mesures de contrôle, des politiques, des directives et des procédures pour aider à minimiser les risques. Le Service de la vérification interne, qui relève du président et chef de la direction ainsi que du Comité d'évaluation des services financiers du conseil d'administration, effectue périodiquement des vérifications des états financiers et de gestion pour évaluer la conformité.

Les risques qui comportent les conséquences les plus graves ont trait aux coûts des prestations et au rendement des placements.

Coûts des prestations

De nombreux facteurs influent sur les coûts des prestations, y compris l'économie de la province; les projets de grande envergure; l'évolution de la nature des emplois dans la province; l'attitude des travailleurs et des employeurs envers la santé et la sécurité; le vieillissement de la population active; les pratiques des employeurs relativement à la reprise du travail; l'efficacité de Travail sécuritaire NB en ce qui a trait au traitement et à la gestion des réclamations; et les résultats quant aux décisions prises sur les appels.

Les risques non contrôlables comprennent la possibilité de nouvelles prestations établies par la loi ou un plus grand nombre de maladies admissibles, surtout si les dispositions législatives entrent en vigueur de façon rétroactive. Ce type d'événement pourrait avoir une incidence financière importante s'il était accepté au Nouveau-Brunswick.

Parmi les processus établis pour atténuer les risques relatifs aux coûts de réclamation, on compte :

- des processus établis pour gérer les réclamations conformément à la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail* et à la *Loi sur les accidents du travail*;
- un processus méthodique pour la planification stratégique et l'évaluation des risques;
- des programmes visant les industries qui comportent des risques élevés;
- des systèmes d'information de gestion sophistiqués, qui produisent des données fiables et à jour relativement aux risques liés aux prestations auxquels l'organisme fait face à tout moment;
- des outils de surveillance internes perfectionnés qui lient les projections de l'évaluation actuarielle et les systèmes d'information de gestion afin d'observer les tendances au niveau des réclamations.

Rendement des placements

Le conseil d'administration est chargé d'établir la politique de placement de Travail sécuritaire NB et il a déterminé la composition de l'actif en se fondant sur les résultats de l'étude de l'actif et du passif qui tenait compte de la nature des engagements, de la tolérance à l'égard du risque et de la situation financière de Travail sécuritaire NB. Le conseil et la direction ont également établi des politiques et des directives en vue d'assurer qu'il existe des procédures adéquates relativement au contrôle interne et à l'atténuation des risques pour ce qui est des placements de Travail sécuritaire NB. Toutefois, certains risques de placement ne peuvent être contrôlés directement, comme les fluctuations importantes du marché, les risques géopolitiques, et les changements sur le plan des taux d'intérêt provenant de politiques budgétaires et commerciales d'autres pays. Il est probable que la volatilité marquée des résultats financiers de Travail sécuritaire NB d'un exercice à un autre par suite des fluctuations de la valeur marchande des placements se poursuivra.

Plan stratégique et évaluation des risques

Le contexte dans lequel Travail sécuritaire NB prend ses décisions stratégiques change continuellement. Les tendances et les événements au Nouveau-Brunswick et dans l'ensemble du Canada sont intimement liés à la réalisation de sa vision et les facteurs environnementaux, économiques et sociaux représentent à la fois des risques et des possibilités pour l'organisme. Chaque année, le Service de la planification et des politiques aide le conseil d'administration à organiser ses processus liés à la prise de décision en lui présentant des renseignements en vue d'évaluer les environnements interne et externe dans lesquels Travail sécuritaire NB exerce ses activités. Ces renseignements aident le conseil à réaffirmer ou à modifier son orientation stratégique afin de maximiser les possibilités et de gérer les risques.

Le *Plan stratégique et évaluation des risques 2012-2017*, qui se trouve en ligne à l'adresse www.travailsecuritairenb.ca, résume les résultats du processus de planification annuelle, et met l'accent sur la transparence et la reddition de comptes. En se fondant sur son analyse de 2012, le conseil :

- a réaffirmé sa vision, sa mission et ses valeurs;
- a apporté une légère modification à son mandat;
- a réaffirmé ses buts stratégiques;
- a réaffirmé 29 stratégies en vue d'atteindre ses buts;
- a déterminé 21 risques relatifs à l'atteinte de son orientation stratégique et a pris des mesures à cet égard;
- a affecté des ressources à 44 priorités relatives aux modifications législatives, aux politiques, à l'évaluation des politiques et à l'engagement des intervenants.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Le défi à court terme auquel Travail sécuritaire NB devra faire face a trait à la gestion des affaires compte tenu des incertitudes économiques et du maintien de l'approche méthodique relativement à la gestion du portefeuille de placements au sein de marchés turbulents. Pour atteindre ces buts, Travail sécuritaire NB prévoit faire fond sur les stratégies opérationnelles et financières qui ont contribué à la réussite de l'organisme. La direction surveillera de près les tendances économiques et opérationnelles afin de préparer des réponses efficaces aux nouvelles questions qui ont trait aux affaires, et ce, de façon proactive.

Gestion des réclamations

Travail sécuritaire NB continue à chercher des façons d'améliorer les résultats. Ce sera un défi de maintenir les niveaux de services actuels et d'améliorer le niveau de qualité déjà élevé compte tenu des coûts croissants et du marché limité pour des employés compétents. Toutefois, l'efficacité prouvée du modèle de prestation de services de Travail sécuritaire NB constitue une base solide qui permettra d'assurer un succès continu, en se fondant sur le dévouement et le professionnalisme de ses employés qui offrent des services efficaces et rapides, et ce, avec soin, compassion et équité.

Travail sécuritaire NB a établi une entente avec la faculté de médecine de la Dalhousie University en vue du financement partiel d'une chaire de recherche en médecine du travail. L'engagement annuel se chiffre à 150 000 \$ pour une période de cinq ans à compter de 2010. Le fait d'avoir une chaire de recherche pourrait aider Travail sécuritaire NB à atteindre ses buts en matière de reprise du travail et d'équilibre, ainsi qu'à améliorer la prestation de services en général.

Gestion financière

Étant donné l'incertitude et les risques liés aux marchés mondiaux, le défi continu relativement à la gestion financière de Travail sécuritaire NB consiste à planifier le processus de prise de décision de façon à protéger l'intégrité et la stabilité de la caisse des accidents. Travail sécuritaire NB est un investisseur à long terme qui jouit d'une position financière solide. Il peut ainsi être patient et demeurer engagé envers des principes d'investissement et des croyances qui ont fait leurs preuves.

Taux de cotisation moyen de 2013

En 2013, le taux de cotisation moyen provisoire passera de 1,70 \$ à 1,44 \$ par tranche de 100 \$ des salaires cotisables. Cette diminution est attribuable au nombre de blessures et aux coûts de réclamation à la baisse, et aux salaires cotisables qui continuent à augmenter.

Marché du travail

Le marché du travail au Canada subit des changements importants, ce qui signifie non seulement que la population active vieillit, mais qu'elle diminue, comme c'est le cas dans d'autres pays industrialisés. Divers facteurs, comme la diminution du taux de natalité, les travailleurs de la génération du baby-boom qui commencent à prendre leur retraite et l'émigration continue vers d'autres provinces en vue de perspectives d'emploi, sont en voie de créer une tempête de facteurs qui entraînera une crise socio-économique importante pour la province dans un avenir prochain. Vers le milieu de la prochaine décennie, et pour la première fois en au moins cent ans, le nombre de personnes prêtes à travailler et disponibles pour travailler au Canada sera inférieur au nombre d'emplois vacants. À ce moment-là, une pénurie de main-d'œuvre générale deviendra une réalité pour l'économie de la province et par conséquent, Travail sécuritaire NB devra prendre d'importantes décisions relativement à son avenir social et économique.

Économie du Nouveau-Brunswick¹

La croissance économique de la province demeure faible en raison d'activités de placement stagnantes en cette période de restrictions budgétaires. On prévoit que la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel offrira un rendement inférieur encore en 2013, pour se chiffrer à 1,6 %, bien qu'il s'agira d'une amélioration comparativement au pourcentage prévu de 1,0 % en 2012.

Les dépenses en capital dans les secteurs public et privé demeurent faibles à mesure que certains projets de grande envergure, y compris la remise à neuf de la centrale nucléaire de Point Lepreau et la mine de Potash Corp à Sussex, tirent à leur fin. Toutefois, l'achèvement de ces projets devrait entraîner une plus grande production. Dans l'intervalle, l'exportation et la fabrication devront faire face à des vents contraires continus compte tenu de la prévision d'une croissance américaine toujours faible au cours de la première moitié de l'exercice et du dollar à peu près à parité. Cependant, le secteur de l'exportation devrait bénéficier d'une croissance de l'économie américaine d'au moins 3 % à la deuxième moitié de l'exercice, attribuable en partie à une reprise du logement.

Les prévisions relatives au déficit financier de 2013 de la province du Nouveau-Brunswick sont passées de 183 millions de dollars prévus au budget à 357 millions de dollars, soit environ 1,1 % du PIB. La détérioration des perspectives est à la fois attribuable aux recettes fiscales inférieures au montant prévu et aux dépenses supérieures à celles prévues. On prévoit une augmentation de 911 millions de dollars de la dette nette au cours de l'exercice, soit une augmentation de 739 millions de dollars par rapport au montant prévu au budget. Le ratio de la dette nette au PIB s'est chiffré à environ 34,5 %, soit un pourcentage qui demeure toujours inférieur à celui de l'Ontario et du Québec, mais qui est en voie de dépasser celui de la Nouvelle-Écosse.

SOMMAIRE

Travail sécuritaire NB est prêt à faire face à ces défis par le biais de la consultation continue avec ses intervenants sur des questions clés; de l'innovation continue par rapport à ses activités; de l'élaboration de systèmes en ligne pour permettre à ses clients d'effectuer leurs transactions avec Travail sécuritaire NB de façon simple et efficace; de stratégies de maintien en service et de perfectionnement d'employés visant à faire en sorte que l'organisme continue à être l'un des meilleurs employeurs; et de la surveillance de près de tendances économiques et opérationnelles afin de préparer des réponses efficaces aux nouvelles questions qui ont trait aux affaires.

Conjointement avec ses partenaires, Travail sécuritaire NB continuera à chercher des façons de minimiser l'effet des maladies professionnelles et des blessures subies au travail sur les travailleurs néo-brunswickois et leur employeur. En mettant clairement l'accent sur ses activités de base et son engagement envers ses valeurs fondamentales, il demeure prêt à faire face à l'avenir.

1. *Provincial Monitor*, BMO Capital Markets, janvier 2013.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de Travail sécuritaire NB ont été dressés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données présentées, notamment des estimations, des hypothèses actuarielles et des jugements comptables importants. Cette responsabilité inclut le choix et l'application d'hypothèses actuarielles et de principes comptables appropriés, conformes aux Normes internationales d'information financière.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction exerce les contrôles internes qui s'imposent de façon que l'utilisateur soit raisonnablement assuré que l'information financière livrée est pertinente et fiable et que l'actif est adéquatement protégé. Le Service de la vérification interne effectue des examens pour s'assurer que les contrôles et méthodes internes de Travail sécuritaire NB sont appropriés, uniformes et effectués d'une façon uniforme.

Le conseil d'administration a la responsabilité d'évaluer la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers figurant dans le présent rapport annuel. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité d'évaluation des services financiers, qui examine les états financiers et en recommande l'approbation, et rencontre périodiquement la direction, les actuaires indépendants, les vérificateurs indépendants ainsi que le vérificateur interne pour discuter des contrôles internes et de toutes les autres questions reliées à l'information financière.

Morneau Shepell, cabinet d'actuaire-conseils indépendant auprès de Travail sécuritaire NB, a effectué une évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations figurant dans les états financiers de Travail sécuritaire NB ainsi qu'a fait rapport à ce sujet conformément aux principes actuariels reconnus.

Le cabinet Grant Thornton, les vérificateurs indépendants de Travail sécuritaire NB, a effectué une vérification des états financiers de Travail sécuritaire NB conformément aux Normes internationales d'information financière. Le rapport des vérificateurs indépendants contient la description de l'étendue de cette vérification indépendante et l'expression de leur opinion sur les états financiers.

Le président et chef de la direction,



Gerard Adams, CA

Le vice-président aux Services généraux et principal agent financier,



Peter Murphy, CA

ÉNONCÉ D'OPINION

J'ai procédé à l'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2012 (la « date d'évaluation »). Les données, les hypothèses actuarielles, les méthodes d'évaluation et les résultats sont détaillés dans le rapport d'évaluation actuarielle à la date d'évaluation; le présent énoncé d'opinion est partie intégrante de ce rapport.

1. Travail sécuritaire NB a fourni les données sur lesquelles s'appuie notre évaluation. Nous avons effectué les vérifications du caractère raisonnable des données que nous jugions appropriées. À mon avis, les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation.
2. Les hypothèses économiques sont en accord avec la stratégie financière à long terme et les politiques de placement de Travail sécuritaire NB. Les taux annuels d'actualisation utilisés sont présentés à la note 3 afférente aux états financiers. À mon avis, les hypothèses sont appropriées aux fins de l'évaluation.
3. À mon avis, les méthodes utilisées dans l'évaluation sont appropriées aux fins de l'évaluation.
4. L'estimation du passif actuariel à la date d'évaluation est de 886 757 000 \$ pour les employeurs cotisés et de 136 863 000 \$ pour les employeurs tenus personnellement responsables, pour un total de 1 023 620 000 \$. Ces chiffres comprennent des provisions pour les prestations et les frais d'administration futurs qu'on prévoit payer après la date d'évaluation pour des réclamations survenues à la date d'évaluation ou avant. Ils comprennent également une provision pour les réclamations pour maladies professionnelles de longue latence liées à une exposition survenue à la date d'évaluation ou avant.
5. À la date d'évaluation, les engagements relatifs aux cotisations de pension et aux intérêts courus déjà réservés par Travail sécuritaire NB jusqu'à la date d'évaluation pour pourvoir au versement de pensions aux travailleurs blessés et aux conjoints survivants à partir de l'âge de 65 ans sont compris dans les chiffres ci-dessus et ont été fournis par le personnel de la Division des services généraux de Travail sécuritaire NB.

À mon avis, le montant des engagements au titre des prestations constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations relatives à l'indemnisation des préjudices corporels, et les résultats de l'évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers.
6. J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.
7. L'évaluation est fondée sur les dispositions de la *Loi sur les accidents du travail* du Nouveau-Brunswick ainsi que sur les politiques et les pratiques de Travail sécuritaire NB en vigueur à la date d'évaluation. L'évaluation ne comprend que les prestations relevant de la *Loi sur les accidents du travail*.



Conrad Ferguson, F.I.C.A.
Morneau Shepell
Mars 2013

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration
Travail sécuritaire NB

Nous avons effectué la vérification des états financiers ci-joints de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick (sous le titre de Travail sécuritaire NB), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2012, les résultats d'exploitation et solde du fonds, les mouvements de la trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des vérificateurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre vérification. Nous avons effectué notre vérification selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons la vérification de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Une vérification implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, le vérificateur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Une vérification comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus lors de la vérification sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de vérification.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2012 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses mouvements de la trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Saint John (Nouveau-Brunswick)
Le 14 mars 2013



Grant Thornton LLP
Comptables agréés

ÉTATS FINANCIERS
TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

ÉTATS FINANCIERS

BILAN

au 31 décembre

	2012 (en milliers)	2011 (en milliers)
ACTIF		
Espèces et placements à court terme	16 611 \$	21 774 \$
Créances et autres (note 5)	10 821	13 134
Engagement recouvrables au titre des prestations	128 377	136 495
Placements (notes 6 et 7)	1 156 485	1 046 658
Immobilisations (note 8)	9 485	9 641
	<u>1 321 779 \$</u>	<u>1 227 702 \$</u>
PASSIF ET SOLDE DU FONDS		
Comptes fournisseurs et frais courus (note 9)	19 456 \$	19 575 \$
Engagements au titre des prestations (notes 3, 4 et 10)	1 023 620	1 030 463
Total du passif	<u>1 043 076</u>	<u>1 050 038</u>
Solde du fonds	<u>278 703</u>	<u>177 664</u>
	<u>1 321 779 \$</u>	<u>1 227 702 \$</u>

Au nom du conseil d'administration,



Hector Losier

Comité d'évaluation des services financiers, conseil d'administration



Jean Stewart

Comité d'évaluation des services financiers, conseil d'administration



Sharon Tucker

Présidente du conseil d'administration

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS
TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET SOLDE DU FONDS

Exercice terminé le 31 décembre

RÉSULTATS D'EXPLOITATION	2012 (en milliers)		2011 (en milliers)
	Budget	Réel	Réel
Revenus			
Cotisations (note 11)	143 827 \$	139 303 \$	162 428 \$
Employeurs tenus personnellement responsables (note 12)	30 521	25 292	27 486
Placements (note 6)	72 551	111 152	24 614
Province du Nouveau-Brunswick (note 16)	–	–	100
	<u>246 899</u>	<u>275 747</u>	<u>214 628</u>
Dépenses			
Frais engagés au titre des réclamations (note 10)			
Invalidité à court terme et réadaptation	36 408	29 046	31 438
Invalidité à long terme	61 240	29 342	24 883
Prestations de survivant	7 218	7 670	8 094
Assistance médicale	83 484	66 530	54 848
	<u>188 350</u>	<u>132 588</u>	<u>119 263</u>
Administration (note 13)	41 369	39 215	37 505
Obligations prévues par la loi (note 14)	1 375	1 357	1 316
Tribunal d'appel	1 843	1 548	1 592
	<u>44 587</u>	<u>42 120</u>	<u>40 413</u>
Total des dépenses	<u>232 937</u>	<u>174 708</u>	<u>159 676</u>
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	<u>13 962 \$</u>	<u>101 039 \$</u>	<u>54 952 \$</u>

SOLDE DU FONDS

Solde du fonds, début de l'exercice	177 664 \$	122 712 \$
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	<u>101 039</u>	<u>54 952</u>
Solde du fonds, fin de l'exercice	<u>278 703 \$</u>	<u>177 664 \$</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

MOUVEMENTS DE LA TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre

	2012 (en milliers)	2011 (en milliers)
Rentrées et sorties de fonds liées à l'exploitation		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Employeurs cotisés	140 543 \$	164 307 \$
Employeurs tenus personnellement responsables	33 244	31 544
Intérêts et dividendes	31 629	31 431
Province du Nouveau-Brunswick	—	400
	<u>205 416</u>	<u>227 682</u>
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Travailleurs blessés ou tiers au nom des travailleurs blessés (note 10)	139 431	136 624
Fournisseurs et employés, pour des services administratifs et autres	44 224	41 646
	<u>183 655</u>	<u>178 270</u>
Rentrées nettes de fonds liées à l'exploitation	21 761	49 412
Rentrées et sorties de fonds liées à l'investissement		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Vente de placements	310 890	290 350
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Acquisition de placements	336 254	344 763
Acquisition d'immobilisations	1 560	1 599
	<u>337 814</u>	<u>346 362</u>
Sorties nettes de fonds liées à l'investissement	<u>(26 924)</u>	<u>(56 012)</u>
Diminution des espèces pendant l'exercice	(5 163)	(6 600)
Espèces et placements à court terme, début de l'exercice	21 774	28 374
Espèces et placements à court terme, fin de l'exercice	<u><u>16 611 \$</u></u>	<u><u>21 774 \$</u></u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 2012

1. AUTORITÉ ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (qui exploite selon le nom de Travail sécuritaire NB) a été créée par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1995, aux termes de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail*. Travail sécuritaire NB, ayant son siège social au 1, rue Portland, à Saint John, au Nouveau-Brunswick, est responsable de l'application de la *Loi sur les accidents du travail* et de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, et conformément aux dispositions de ces lois, de la promotion de la prévention des accidents; de l'administration du versement des prestations aux travailleurs victimes d'accident et aux conjoints survivants; et du prélèvement et de la perception auprès d'employeurs de cotisations suffisantes pour financer les coûts actuels et futurs des réclamations existantes.

Travail sécuritaire NB est également responsable de l'application de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* et, conformément aux disposition de cette *Loi*, de l'administration du versement des prestations aux pompiers ou anciens pompiers et les personnes à leur charge; et du prélèvement et de la perception de cotisations auprès des municipalités, des communautés rurales et des districts de services locaux. Les états financiers de Travail sécuritaire NB ne comprennent pas les résultats d'exploitation en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*. Une série distincte d'états financiers est préparée pour cette *Loi*.

La publication des présents états financiers a été autorisée conformément à une résolution du conseil d'administration le 14 mars 2013.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 et les informations comparatives pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 ont été préparés conformément aux conventions comptables présentées plus bas.

Les conventions comptables sont choisies et appliquées de façon qui assure que l'information financière qui en découle satisfait aux concepts de la pertinence et de la fiabilité, assurant ainsi que la nature des transactions sous-jacentes ou autres événements est présentée.

a) Préparation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et aux interprétations publiées par le International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) en vigueur au 31 décembre 2012, et sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf mention contraire.

Les états financiers de Travail sécuritaire NB ont été préparés en se fondant sur le coût historique, sauf pour les placements, qui sont évalués à la juste valeur, et les engagements au titre des prestations, qui sont actualisés à leur valeur actuelle en fonction des hypothèses décrites à la note 3. Les principales méthodes comptables qui ont été utilisées pour préparer les états financiers sont présentées plus bas.

b) Nouvelles normes comptables

Modifications futures de normes comptables et de la présentation de l'information financière

Le Conseil des normes comptables internationales cherche continuellement à améliorer et à élaborer de nouvelles normes comptables. Il a publié un certain nombre d'exposés-sondages sur de nouvelles normes qui devraient entrer en vigueur au cours des prochains exercices. Travail sécuritaire NB surveille de façon continue les plans de travail et les publications du Conseil afin d'évaluer toute incidence possible sur l'organisme.

L'IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*, en vigueur au 1^{er} janvier 2013, établit un cadre unique pour toutes les évaluations de la juste valeur et décrit comment la juste valeur est mesurée selon les IFRS. On ne prévoit pas que la norme aura une incidence importante sur les états financiers de Travail sécuritaire NB.

Le Conseil travaille également à des changements importants à IFRS 4 *Contrats d'assurance*, IFRS 9 *Instruments financiers*, IAS 17 *Contrats de location* et IAS 18 *Produits des activités ordinaires*. À l'heure actuelle, on ne peut déterminer l'incidence des modifications proposées.

c) Utilisation des estimations comptables

La préparation des états financiers selon les IFRS exige l'utilisation d'un certain nombre d'estimations comptables critiques. La direction doit également exercer son jugement pour appliquer les conventions comptables de Travail sécuritaire NB. Les champs comportant un niveau plus élevé de jugement ou de complexité, ou les champs où les hypothèses et les estimations sont importantes pour le rapport financier, ont été présentés aux notes 2 et 3. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et sont fondés sur l'expérience acquise ainsi que d'autres facteurs, y compris les prévisions relativement aux événements futurs que l'on croit être raisonnables selon les circonstances. Les résultats réels pourraient être supérieurs ou inférieurs à ces estimations.

ÉTATS FINANCIERS

TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 2012

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

d) Espèces et placements à court terme

Les espèces et les placements à court terme sont comptabilisés à leur juste valeur et sous forme d'espèces et d'instruments du marché monétaire qui seront liquidés dans l'exercice.

e) Revenu des cotisations

Le revenu des cotisations est calculé en fonction des masses salariales réelles ou estimatives déclarées par l'employeur, ou des cotisations arbitraires déterminées par Travail sécuritaire NB. Des taux de cotisation distincts sont établis pour chaque classification d'industries. Une provision pour créances douteuses est prévue dans le cas de cotisations à recevoir déterminée selon la meilleure estimation de la direction.

Une partie du revenu des cotisations pour l'exercice n'est facturée ou reçue qu'après la fin de l'exercice. Une part des créances est une estimation fondée sur une analyse des données sur la masse salariale des employeurs cotisés. Le reste est déterminé à partir des montants facturés et reçus après la fin de l'exercice. Toute différence entre ces cotisations non facturées et les cotisations réelles reçues est créditée ou portée au revenu de l'exercice suivant.

f) Placements

Travail sécuritaire NB désigne tous les placements de portefeuille, sauf les contrats de change à terme, comme étant des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de sa comptabilisation initiale, et ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Les contrats de change à terme sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les revenus en intérêts et en dividendes ainsi que les gains et les pertes matérialisés sur tous les placements de portefeuille sont inclus dans le revenu de placements. Les revenus en intérêts et en dividendes sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été gagnés, et les gains et les pertes matérialisés sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Les gains et les pertes non matérialisés sont inclus dans le revenu de placements et comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Tous les achats et toutes les ventes de valeurs classés comme des placements de portefeuille sont comptabilisés en appliquant le principe de la comptabilisation à la date de transaction.

Travail sécuritaire NB désigne tous les placements de portefeuille, sauf les contrats de change à terme, comme étant des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de sa comptabilisation initiale puisque le portefeuille est géré et son rendement est évalué à la juste valeur, conformément aux politiques et aux directives qui énoncent la stratégie de placement et les contrôles de risque de l'organisme. Les placements de portefeuille sont détenus afin de satisfaire aux engagements au titre des prestations. La mesure la plus pertinente pour évaluer si les placements sont suffisants pour satisfaire aux engagements est la juste valeur. Puisque les placements de portefeuille sont une composante clé des activités d'assurance continues de Travail sécuritaire NB, les revenus en intérêts et en dividendes ainsi que les pertes et les gains matérialisés et non matérialisés sur les placements de portefeuille sont comptabilisés dans le bénéfice d'exploitation.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- Les actions sont évaluées selon leur cours vendeur de clôture à la fin de l'exercice tel qu'il est déterminé dans les bourses de valeurs publiques reconnues.
- Les placements à échéance fixe sont évalués selon leur cours de clôture à la fin de l'exercice ou la moyenne des derniers cours acheteurs / vendeurs en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs.
- Les billets de trésorerie, les billets à court terme, les bons du Trésor et les dépôts à terme venant à échéance dans une période allant jusqu'à un an sont évalués selon leur cours de clôture ou acheteur à la fin de l'exercice en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs, ou au coût d'acquisition en plus des intérêts courus, ce qui correspond approximativement à la juste valeur.
- Les parts de fonds en gestion commune sont évaluées à leur valeur de l'actif net à la fin de l'exercice tel qu'un gestionnaire ou un administrateur de fonds le détermine. Dans le cas de fonds communs d'actions et de revenu fixe, ces valeurs représentent la part proportionnelle de Travail sécuritaire NB d'actif net sous-jacent à leur juste valeur déterminée selon leur cours vendeur de clôture ou acheteur à la fin de l'exercice, ou la moyenne des derniers cours acheteurs / vendeurs en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs. Dans le cas de fonds communs de biens immobiliers, ces valeurs représentent la part proportionnelle de Travail sécuritaire NB d'actif net sous-jacent à leur juste valeur déterminée selon des évaluations indépendantes, moins tout élément du passif sur l'actif du fonds.
- Les contrats de change à terme sont évalués selon leurs gains ou leurs pertes non matérialisés en se fondant sur les taux de change du marché à la date du bilan.

g) Juste valeur d'autres éléments d'actif et du passif

La valeur comptable des comptes débiteurs et des comptes créditeurs correspond approximativement à leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments.

h) Devises

L'actif en devises est converti en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits de l'actif sont convertis au taux en vigueur au moment où on les reçoit.

ÉTATS FINANCIERS TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 2012

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

Les gains ou les pertes sur change matérialisés sont inclus dans le revenu de placements et comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été gagnés. Les gains ou les pertes sur change non matérialisés résultant de la conversion de soldes d'actif en devises sont comptabilisés dans le revenu de placements au cours de la période au cours de laquelle ils se produisent.

i) Engagements au titre des prestations

Les engagements au titre des prestations représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements futurs prévus au titre des prestations relatifs aux réclamations de l'exercice courant ou de tout exercice antérieur. Les engagements au titre des prestations incluent la provision relative à toutes les prestations prévues par la législation, les politiques et les méthodes administratives en vigueur à l'égard des réclamations existantes. Les engagements au titre des prestations incluent également le passif estimatif pour les maladies professionnelles latentes et une provision à l'égard des frais d'administration futurs des réclamations existantes. Compte tenu de la nature du passif estimatif pour les maladies professionnelles latentes et de l'étendue des données disponibles sur les coûts historiques des réclamations connexes, ce passif est plus incertain de par sa nature que tout autre engagement au titre des prestations. À mesure que les données s'accumulent et qu'elles font l'objet d'une analyse, des rajustements pourraient être nécessaires pour améliorer la précision. Le personnel actuariel interne de Travail sécuritaire NB calcule le passif au titre des prestations, et ce, conformément à la pratique actuarielle reconnue établie par l'Institut canadien des actuaires. Travail sécuritaire NB a comme pratique de retenir les services d'un actuaire-conseil indépendant pour procéder à une évaluation de ses engagements au titre des prestations chaque année. Les coûts réels futurs pourraient être supérieurs ou inférieurs aux montants qui figurent dans les états financiers.

Diverses techniques d'estimation sont utilisées pour faire l'évaluation. Elles sont habituellement fondées sur des analyses statistiques de l'expérience acquise, qui tiennent pour acquis que la tendance d'évolution des réclamations actuelles sera conforme à l'expérience antérieure. Toutefois, une provision est faite pour les changements ou les incertitudes qui peuvent déformer les statistiques fondamentales, ou faire augmenter ou réduire les coûts de réclamation s'ils sont comparés aux coûts de réclamations réglées antérieurement, y compris, sans toutefois s'y limiter :

- des modifications apportées aux processus de Travail sécuritaire NB qui pourraient accélérer ou ralentir l'évolution de réclamations créées ou notées;
- des modifications apportées aux politiques de Travail sécuritaire NB qui pourraient avoir une incidence sur les prestations;
- des changements au niveau du milieu juridique;
- les progrès technologiques et médicaux.

On adopte des techniques multiples pour estimer le montant des provisions nécessaire. Cette mesure aide à mieux aligner les tendances inhérentes aux données utilisées pour le type de prestations évaluées. La technique d'estimation la plus appropriée est choisie en tenant compte des caractéristiques liées au type de prestations et de l'évolution des réclamations chaque année d'accident.

Des détails sur les hypothèses précises utilisées pour présenter les engagements au titre des réclamations en attente d'une décision à la fin de l'exercice sont présentés à la note 3.

j) Engagements recouvrables au titre des prestations et employeurs tenus personnellement responsables

Les présents états financiers tiennent compte des conséquences des opérations conclues pour les employeurs tenus personnellement responsables (principalement les organismes du gouvernement fédéral et certains du gouvernement du Nouveau-Brunswick) qui assument les coûts directs de leurs propres réclamations et une juste part des frais d'administration.

Les engagements au titre des prestations qui figurent dans les présents états financiers comprennent des obligations aux employés blessés d'employeurs tenus personnellement responsables, à l'exception des employés blessés et des personnes à charge qui reçoivent des prestations prévues par la loi fédérale intitulée la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* ou de la *Loi sur l'indemnisation des travailleurs atteints de la silicose*. Ces obligations représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements futurs prévus au titre des prestations relatifs aux réclamations de l'exercice courant ou de tout exercice antérieur pour les employeurs tenus personnellement responsables. Étant donné que ces engagements seront assumés par les employeurs tenus personnellement responsables lorsqu'ils seront acquittés, un recouvrement compensatoire correspondant aux engagements au titre des prestations figure au bilan comme des engagements recouvrables au titre des prestations. Les employeurs tenus personnellement responsables qui sont des corporations de la Couronne doivent remettre une lettre de crédit irrévocable ou une garantie de la province du Nouveau-Brunswick à Travail sécuritaire NB qui constituera une garantie.

k) Contrats de location simple

Travail sécuritaire NB a des obligations continues en vertu de contrats de location simple pour certains locaux à bureaux. Les paiements de location sont présentés dans les résultats d'exploitation à titre de charges selon une méthode linéaire pendant la durée du contrat de location.

ÉTATS FINANCIERS

TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 2012

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

l) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'origine et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation probable estimative. Les taux utilisés sont les suivants :

Bâtiments	25 ans
Mobilier et matériel	5 ans
Améliorations locatives	Période qui reste du contrat de location
Logiciels et matériel informatique	3 ans
Véhicules à moteur	3 ans, 35 % de valeur résiduelle

La valeur résiduelle des biens est examinée à la date de chaque bilan et modifiée au besoin. Les pertes et les gains réalisés sur la cession d'immobilisations sont déterminés en comparant les produits et la valeur comptable, et sont inclus dans les revenus de placement.

Au 31 décembre 2012, des immobilisations corporelles ont été évaluées pour des indications précises de dépréciation possible. De telles indications comprennent l'obsolescence technologique, et la détérioration ou la perte matérielle. La direction a déterminé qu'il n'y avait aucune diminution de la valeur d'actifs d'exploitation isolés.

m) Avantages postérieurs à l'emploi

Les comptes fournisseurs et les frais courus comprennent une somme pour les avantages postérieurs à l'emploi calculée d'après une évaluation actuarielle effectuée en date du 1^{er} janvier 2013 par l'actuaire-conseil indépendant de Travail sécuritaire NB. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les allocations de retraite et les programmes de retraite anticipée.

n) Centre de rééducation professionnelle

Un total de 5,4 millions de dollars (2011 – 5,5 millions de dollars) est compris dans les paiements d'assistance médicale pour les services dispensés par le Centre de rééducation professionnelle, un service de Travail sécuritaire NB.

o) Test de dépréciation

Niveau de l'entité

IAS 36 *Dépréciation d'actifs* exige qu'une entité détermine si un actif a déprécié s'il existe des indications de dépréciation. Le test de dépréciation doit être effectué pour un actif isolé, un groupe d'actifs ou une unité génératrice de trésorerie, qui est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Selon une analyse des flux de trésorerie, Travail sécuritaire NB a établi que l'unité génératrice de trésorerie appropriée pour le test de dépréciation était l'entité. Puisque Travail sécuritaire NB détient le pouvoir légal en vertu de la *Loi sur les accidents du travail* d'augmenter les cotisations ou d'imposer des prélèvements afin d'assurer la pleine capitalisation dans un avenir prévisible, la dépréciation au niveau de l'entité est peu probable. Travail sécuritaire NB effectue un examen chaque année afin d'assurer qu'aucun événement ou changement de situation n'ait eu lieu qui pourrait donner une indication de dépréciation.

Au 31 décembre 2012, la direction a conclu qu'aucun changement important connu n'était survenu au sein de l'environnement législatif, économique ou commercial de Travail sécuritaire NB susceptible d'avoir une incidence importante sur la capacité de l'organisme de générer des avantages économiques futurs de ses actifs d'exploitation.

p) Politique de capitalisation

La politique de capitalisation de Travail sécuritaire NB précise un objectif de capitalisation (pourcentage de l'actif sur le passif) de 110 %. Cet excédent permis d'actif sur le passif atténue les effets de fluctuations d'un exercice à un autre, assurant ainsi la stabilisation des taux et offrant une meilleure garantie que les prestations accordées seront assurées. Le revenu des cotisations qui est tiré pendant une année auprès des employeurs cotisés peut comprendre un montant ou en être réduit afin de permettre à Travail sécuritaire NB d'atteindre son objectif de capitalisation. Le pourcentage de capitalisation au 31 décembre 2012 se chiffre à 126,7 % (2011 – 116,9 %). En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, un niveau de capitalisation minimum de 100 % est exigé, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période de cinq ans.

3. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES

Des estimations et jugements importants sont portés pour des engagements au titre des prestations en attente d'une décision présentés dans les états financiers et les taux d'actualisation utilisés pour calculer la valeur actuelle des versements de prestations futurs. Ces estimations et jugements sont

ÉTATS FINANCIERS TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 2012

3. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES (suite)

évalués de façon continue, et fondés sur l'expérience acquise ainsi que les améliorations apportées aux techniques de modélisation actuarielle. Les hypothèses explicites suivantes ont été faites pour déterminer les engagements au titre des prestations en attente d'une décision :

	2012			2011		
	Prestations indexées à l'IPC	Paiements médicaux (durée de 16 ans et plus)	Autres paiements (durée de 16 ans et plus)	Prestations indexées à l'IPC	Paiements médicaux (durée de 16 ans et plus)	Autres paiements (durée de 16 ans et plus)
Taux de rendement brut	6,60 %	6,60 %	6,60 %	7,12 %	7,12 %	7,12 %
Inflation – premier exercice	2,40 %	7,00 %	3,50 %	2,52 %	7,50 %	4,00 %
– exercices subséquents	2,50 %	7,00 %	3,50 %	3,00 %	7,50 %	4,00 %
Taux de rendement net – premier exercice	4,10 %	(0,37 %)	3,00 %	4,49 %	(0,35 %)	3,00 %
– exercices subséquents	4,00 %	(0,37 %)	3,00 %	4,00 %	(0,35 %)	3,00 %
Frais d'administration futurs	6,50 %	6,50 %	6,50 %	6,50 %	6,50 %	6,50 %
Maladies professionnelles	4,50 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %

Voici une description des processus utilisés pour déterminer les hypothèses en question :

Énoncé général

Les hypothèses sont rédigées de façon à être conformes aux politiques de capitalisation et de placement adoptées par le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB. Les engagements au titre des prestations sont évalués selon l'hypothèse primaire que le régime exploitera à très long terme. Par conséquent, l'évaluation tient compte des tendances à long terme plutôt que des fluctuations à court terme découlant de ces tendances.

Taux de rendement brut

Le taux de rendement brut reflète la meilleure estimation du taux de rendement moyen à long terme auquel on peut s'attendre en utilisant la composition de l'actif selon le portefeuille de référence que le conseil a adoptée dans son énoncé des objectifs de placement. Le processus est fondé sur l'estimation d'un taux de rendement réel, qui est ensuite rajusté pour tenir compte de l'estimation de l'inflation moyenne future à long terme afin d'obtenir le taux de rendement brut.

Taux d'inflation des prestations indexées à l'indice des prix à la consommation (IPC)

Le taux d'indexation du premier exercice pour les prestations d'invalidité à court terme, d'invalidité à long terme, de pension et de survivant est connu lorsque l'évaluation est faite. Le calcul du taux d'indexation est prévu par la *Loi sur les accidents du travail* et le calcul pour l'année civile suivante est effectué avant la fin de l'exercice. Pour les 15 premiers exercices de la projection des prestations d'invalidité à court terme et sept exercices de la projection des prestations d'invalidité à long terme, le taux d'inflation est présumé être le même qui soit établi selon les coefficients d'évolution découlant de l'historique des paiements antérieurs. Pour les durées subséquentes, le taux d'inflation a été déterminé à partir d'une étude de l'expérience antérieure sur des périodes de 20, 30 et 50 exercices. L'étude est mise à jour de façon périodique afin d'assurer que l'hypothèse d'inflation demeure à jour. Selon l'étude la plus récente effectuée en 2012, le taux annuel d'inflation était 2,5 %.

Taux d'inflation des paiements médicaux

Pour les 15 premiers exercices de la projection, le taux d'inflation est présumé être le même qui soit établi selon les coefficients d'évolution découlant de l'historique des paiements antérieurs. Pour une durée de 16 exercices et plus, le taux d'inflation a été déterminé à partir d'une étude de l'expérience quant aux paiements antérieurs pour la période de 1992 à 2006. L'étude est mise à jour de façon périodique afin d'assurer que l'hypothèse d'inflation demeure à jour. Selon l'étude la plus récente effectuée en 2008, le taux annuel d'inflation était 4,5 % plus élevé que l'hypothèse d'inflation à long terme utilisée pour l'IPC.

Taux d'inflation d'autres paiements

Pour les 15 premiers exercices de la projection, le taux d'inflation est présumé être le même qui soit établi selon les coefficients d'évolution découlant de l'historique des paiements antérieurs. Pour une durée de 16 exercices et plus, le taux d'inflation a été déterminé à partir d'une étude de l'expérience quant aux paiements antérieurs pour la période de 1992 à 2006. L'étude est mise à jour de façon périodique afin d'assurer que l'hypothèse d'inflation demeure à jour. Selon l'étude la plus récente effectuée en 2008, le taux annuel d'inflation était 1,0 % plus élevé que l'hypothèse d'inflation à long terme utilisée pour l'IPC.

ÉTATS FINANCIERS

TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 2012

3. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES (suite)

Taux de rendement net des prestations indexées à l'IPC

Un taux de rendement net n'est pas calculé pour les 15 premiers exercices suivant la blessure dans le cas de prestations d'invalidité à court terme et pour les sept premiers exercices suivant la blessure dans le cas de prestations d'invalidité à long terme car il n'y a pas d'hypothèse d'inflation explicite. Le taux de rendement net des autres types de prestations indexées à l'IPC et pour les autres durées est le résultat net après l'élimination de la composante d'inflation du taux de rendement brut de ce taux à un taux composé.

Taux de rendement net des paiements médicaux

Un taux de rendement net n'est pas calculé pour les 15 premiers exercices suivant une blessure car il n'y a pas d'hypothèse d'inflation explicite. Le taux de rendement net est le résultat net après l'élimination de la composante d'inflation du taux de rendement brut de ce taux à un taux composé.

Taux de rendement net des autres paiements

Un taux de rendement net n'est pas calculé pour les 15 premiers exercices suivant une blessure car il n'y a pas d'hypothèse d'inflation explicite. Le taux de rendement net est le résultat net après l'élimination de la composante d'inflation du taux de rendement brut de ce taux à un taux composé.

Frais d'administration futurs

Une réclamation sous-entend l'obligation d'offrir des services de gestion, de maintien et d'appui relativement au paiement des divers fournisseurs de soins de santé et du versement de prestations pour perte de gains aux travailleurs, et ce, tant que leur réclamation est ouverte. Le passif au titre des frais d'administration futurs a pour but d'assurer une provision raisonnable pour satisfaire à cette obligation.

Un examen détaillé des frais d'administration futurs est effectué périodiquement. Cet examen comprend une estimation de la partie des frais d'exploitation qui peut être attribuable au maintien des réclamations, y compris une partie proportionnelle des frais généraux. Le dernier examen effectué en 2008 a déterminé qu'une provision de 6,5 % était raisonnable. Par conséquent, l'estimation du passif comprend un passif au titre des frais d'administration futurs s'élevant à 6,5 % de la totalité des engagements au titre des prestations.

Maladies professionnelles

Les maladies professionnelles diffèrent des blessures subies au travail puisqu'il peut y avoir un délai important entre l'exposition, la manifestation de la maladie et la détermination de l'invalidité subséquente relevant du régime d'indemnisation des travailleurs. De plus, bien que les circonstances entourant une blessure permettent habituellement de déterminer facilement si la blessure est liée au travail ou non, il en est autrement pour le lien entre la maladie professionnelle et le lieu de travail.

On effectue périodiquement une étude approfondie de l'incidence des maladies professionnelles de longue latence et de leurs coûts. L'étude permet d'établir une gamme possible d'incidences et de coûts en fonction de l'expérience antérieure. Elle tient compte de changements au niveau de la composition de l'industrie pour refléter l'expérience et les améliorations en matière de prévention des maladies reconnues comme étant liées au travail. La dernière étude, effectuée en 2005, a démontré qu'une provision de 4,5 % était raisonnable. Par conséquent, l'estimation du passif comprend un passif au titre des maladies professionnelles se chiffrant à 4,5 % de la totalité des engagements au titre des prestations.

Analyse de sensibilité

i) Sommaire

On effectue des analyses de sensibilité afin de quantifier l'exposition aux risques de changements au niveau des variables sous-jacentes clés. Les évaluations comprises dans les résultats présentés sont calculées en utilisant certaines hypothèses au sujet de ces variables telles qu'elles sont présentées plus haut. L'évolution d'une variable clé quelconque aura un effet sur le rendement financier et le pourcentage de capitalisation de Travail sécuritaire NB.

Incidence de l'évolution d'une variable

Taux de rendement brut

Le passif au titre des réclamations en attente d'une décision est calculé en fonction des paiements futurs prévus. Ces paiements sont actualisés afin d'être rajustés de la valeur temps de l'argent. Une augmentation ou une réduction du taux d'actualisation hypothétique aura un effet contraire sur les coûts de réclamation.

Taux général d'inflation à long terme

Les mouvements du taux général d'inflation à long terme ont un effet direct sur le taux d'inflation des prestations indexées à l'indice des prix à la consommation, le taux d'inflation des paiements médicaux et le taux d'inflation d'autres paiements. Par conséquent, les prestations indexées selon ces taux sont également touchées. Une augmentation ou une diminution du taux général d'inflation à long terme aurait un effet correspondant sur les coûts de réclamation.

ÉTATS FINANCIERS

TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 2012

3. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES (suite)

Taux d'inflation médicale

Les frais médicaux plus de 15 ans après la blessure représentent une grande partie des paiements de prestations prévus pour de longues durées. Une augmentation ou une diminution de l'inflation des paiements médicaux relativement à l'hypothèse qui sous-tend les estimations du passif aurait un effet correspondant sur les coûts de réclamation.

Le tableau plus bas présente la sensibilité des engagements au titre des prestations à une augmentation ou à une diminution immédiate de 1 % des taux hypothétiques.

ii) Effet des changements au niveau des variables clés

	2012 (en milliers)		2011 (en milliers)	
	+1,00 %	-1,00 %	+1,00 %	-1,00 %
Pourcentage de diminution ou d'augmentation des taux hypothétiques				
Taux de rendement brut	(60 932) \$	69 990 \$	(61 038) \$	69 901 \$
Taux général d'inflation à long terme	57 410	(50 449)	58 685	(51 675)
Taux d'inflation médicale	22 435	(19 092)	23 094	(19 354)

4. RÉCLAMATIONS – POLITIQUES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Un certain nombre de risques clés ont une incidence sur la situation et les activités financières de Travail sécuritaire NB, y compris les risques liés aux réclamations, opérationnels et financiers. Travail sécuritaire NB a établi des politiques et des procédures relativement à la gestion de ces risques, qui sont présentés plus bas.

a) Risques liés aux réclamations

Travail sécuritaire NB a pour objectif de gérer les risques liés aux réclamations, réduisant ainsi la volatilité des cotisations et des rendements des activités. Les facteurs externes liés au marché, ainsi que l'incertitude inhérente aux risques liés aux réclamations, qui peut donner lieu à une variabilité importante de l'historique de perte, a un effet important sur le rendement des activités.

Travail sécuritaire NB a élaboré, mis en œuvre et maintenu une stratégie solide et prudente de gestion des risques liés aux réclamations qui englobe tous les aspects de ses activités.

La stratégie énonce les politiques, les procédures, les processus et les mesures de contrôle de Travail sécuritaire NB en ce qui a trait à la gestion des risques financiers et non financiers probables liés aux réclamations.

Parmi les processus établis pour atténuer les risques relatifs aux réclamations, on compte :

- des processus établis pour gérer les réclamations conformément à la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail* et à la *Loi sur les accidents du travail*;
- un processus méthodique pour la planification stratégique et l'évaluation des risques;
- des programmes visant les industries qui comportent des risques élevés;
- des systèmes d'information de gestion sophistiqués, qui produisent des données fiables et à jour relativement aux risques liés aux réclamations auxquels l'organisme fait face à tout moment;
- des outils de surveillance internes perfectionnés qui lient les projections de l'évaluation actuarielle et les systèmes d'information de gestion afin d'observer les tendances au niveau des réclamations;
- un examen annuel du passif au titre des prestations par un actuaire externe indépendant.

b) Modalités et conditions des activités du régime d'indemnisation des travailleurs

Les modalités et conditions du régime d'indemnisation des travailleurs qu'administre Travail sécuritaire NB sont établies en vertu de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail*. La protection est en vigueur pour des périodes annuelles se terminant le 31 décembre de chaque exercice. Les modalités et conditions du régime sont semblables pour tous les employeurs cotisés.

c) Risques liés à l'exploitation

Les risques liés à l'exploitation sont les risques de pertes découlant d'une défaillance des systèmes, de l'erreur humaine ou d'autres circonstances qui ne sont pas liées aux réclamations ou aux risques financiers. Les risques liés à l'exploitation sont gérés par le biais d'une structure qui comprend un système de délégation de pouvoirs, la répartition efficace des tâches, des mesures de contrôle d'accès et des processus d'examen.

ÉTATS FINANCIERS

TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 2012

4. RÉCLAMATIONS – POLITIQUES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES (suite)

d) Risques financiers

Travail sécuritaire NB est exposé aux risques financiers suivants :

- Risque de capitalisation
- Risque de marché
- Risque de change
- Risque de crédit
- Risque d'inflation
- Risque de taux d'intérêt

L'exposition de Travail sécuritaire NB à ces risques découle surtout de facteurs liés à son portefeuille de placements. La note 7 présente des renseignements au sujet de l'exposition de Travail sécuritaire NB à chacun des risques susmentionnés, y compris les objectifs, les politiques et les processus pour mesurer et gérer les risques.

5. CRÉANCES

	2012 (en milliers)	2011 (en milliers)
Cotisations facturées	1 568 \$	1 888 \$
Cotisations non facturées	5 722	8 081
Employeurs tenus personnellement responsables – créances	3 355	3 288
Employeurs tenus personnellement responsables – dépôts	(1 593)	(1 682)
Autres	1 769	1 559
	<u>10 821 \$</u>	<u>13 134 \$</u>

6. PLACEMENTS

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements de Travail sécuritaire NB.

	2012 (en milliers)	2011 (en milliers)
	Juste valeur	Juste valeur
i) Portefeuille de placements		
Contrats de change à terme	(722) \$	3 360 \$
Revenu fixe		
Obligations ordinaires	282 223	287 864
Actions		
Canadiennes	209 249	203 515
Américaines	187 950	181 469
Non nord-américaines	246 220	201 926
Total des actions	<u>643 419</u>	<u>586 910</u>
Sensibles aux effets de l'inflation		
Obligations à rendement réel	56 035	58 262
Biens immobiliers	175 530	110 262
	<u>231 565</u>	<u>168 524</u>
	<u>1 156 485 \$</u>	<u>1 046 658 \$</u>

ÉTATS FINANCIERS

TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 2012

6. PLACEMENTS (suite)

ii) Hiérarchie des justes valeurs

Les placements de Travail sécuritaire NB ont été regroupés selon trois niveaux d'hierarchie des justes valeurs conformément à IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont définis comme suit :

- Les données d'entrée de niveau 1 sont des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Elles représentent les indications les plus convaincantes de la juste valeur et sont utilisées dans la mesure du possible.
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données fondées sur les marchés qui sont directement ou indirectement observables, mais qui ne sont pas considérées être des prix cotés du niveau 1. Les données d'entrée de niveau 2 sont : (i) des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires; (ii) des prix cotés sur des marchés non actifs pour des actifs ou des passifs identiques, comme des marchés qui affichent peu de transactions et dont les prix ne sont pas à jour ou les prix cotés varient de façon considérable; (iii) des données autres que les prix cotés qui sont observables, comme les taux d'intérêts, des courbes de rendement, les volatilités, les risques de crédit et les taux de défaillance; et (iv) des données provenant de données observables de marché ou corroborées par ces dernières.
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables. Elles reflètent des hypothèses quant aux cours du marché à l'aide des meilleurs renseignements internes et externes disponibles. Les approches d'évaluation utilisées sont les plus appropriées pour les types de placements.

Dans certains cas, les données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs correspondent à différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs. Dans ces cas, le niveau de la juste valeur est déterminé d'après le niveau de données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur. Au 31 décembre 2012, la juste valeur des éléments d'actif et du passif évalués de façon récurrente selon chaque niveau de données était comme suit :

	2012 (en milliers)		
	Niveau 1	Niveau 2	Juste valeur
Portefeuille de placements			
Contrats de change à terme	– \$	(722) \$	(722) \$
Revenu fixe			
Obligations ordinaires	282 223	–	282 223
Actions			
Canadiennes	209 249	–	209 249
Américaines	187 950	–	187 950
Non nord-américaines	246 220	–	246 220
Total des actions	643 419	–	643 419
Sensibles aux effets de l'inflation			
Obligations à rendement réel	56 035	–	56 035
Biens immobiliers	175 530	–	175 530
	231 565	–	231 565
	1 157 207 \$	(722) \$	1 156 485 \$

ÉTATS FINANCIERS
TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 2012

6. PLACEMENTS (suite)

	2011 (en milliers)		
	Niveau 1	Niveau 2	Juste valeur
Portefeuille de placements			
Contrats de change à terme	– \$	3 360 \$	3 360 \$
Revenu fixe			
Obligations ordinaires	287 864	–	287 864
Actions			
Canadiennes	203 515	–	203 515
Américaines	181 469	–	181 469
Non nord-américaines	201 926	–	201 926
Total des actions	586 910	–	586 910
Sensibles aux effets de l'inflation			
Obligations à rendement réel	58 262	–	58 262
Biens immobiliers	110 262	–	110 262
	168 524	–	168 524
	1 043 298 \$	3 360 \$	1 046 658 \$

iii) Revenu de placements

	2012 (en milliers)	2011 (en milliers)
Intérêts et dividendes	27 808 \$	28 018 \$
Gains (pertes) matérialisés sur placements pour les contrats de change à terme	9 397	(1 806)
Gains matérialisés sur placements sur d'autres placements du portefeuille	24 544	25 842
Modification des gains non matérialisés sur placements pour les contrats de change à terme	(4 082)	(1 641)
Modification des gains non matérialisés sur placements sur d'autres placements de portefeuille	57 614	(22 032)
	115 281	28 381
Moins : Frais de gestion de portefeuille	(4 129)	(3 767)
	111 152 \$	24 614 \$

Le taux de rendement du marché du portefeuille de placements pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 s'est chiffré à 10,89 % (2,63 % en 2011).

ÉTATS FINANCIERS

TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 2012

6. PLACEMENTS (suite)

iv) Fonds en gestion commune

Une part du portefeuille de placements de Travail sécuritaire NB est détenue sous forme de fonds en gestion commune sans date d'échéance fixe. La juste valeur des placements détenus sous forme de fonds en gestion commune s'établit comme suit :

	2012 (en milliers)	2011 (en milliers)
Obligations ordinaires	282 223 \$	287 864 \$
Obligations à rendement réel	56 035	58 262
Actions non nord-américaines	45 421	36 320
Biens immobiliers	175 530	110 262

v) Accord relatif aux placements

Travail sécuritaire NB a conclu un accord relatif aux placements en vue de la gestion combinée de ses placements et de ceux de la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*. Les présents états financiers présentent la part proportionnelle des placements de Travail sécuritaire NB dans le fonds, laquelle était de 86,05 % au 31 décembre 2012 (2011 – 86,63 %). En 2012, Travail sécuritaire NB a reçu des honoraires de 171 634 \$ (2011 – 161 628 \$) pour l'administration de la part du fonds de la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard, et des honoraires de 5 440 \$ (2011 – 0 \$) pour l'administration de la part du fonds de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.

7. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Travail sécuritaire NB a élaboré des politiques visant la gestion de ses placements. Il fait appel aux services de gestionnaires de placements indépendants de l'extérieur pour gérer tous ses placements. L'observation des politiques de placement par ces gestionnaires est évaluée à intervalles réguliers.

Pour minimiser la volatilité des rendements, le portefeuille de Travail sécuritaire NB est diversifié selon les catégories de l'actif, les secteurs d'activité, les régions géographiques et les titres individuels. Travail sécuritaire NB diversifie davantage en choisissant des gestionnaires de placements ayant des philosophies et des styles qui varient. De temps à autre, il retient les services d'experts-conseils indépendants qui lui donnent des conseils sur le caractère approprié et l'efficacité de ses politiques et pratiques en matière de placements. On effectue des études périodiques de l'actif et du passif pour s'assurer que la stratégie de placement est adéquate compte tenu des engagements connexes et de la tolérance de Travail sécuritaire NB à l'égard du risque. La dernière étude de l'actif et du passif a été effectuée en 2011.

Les paragraphes qui suivent décrivent l'exposition aux risques financiers et les stratégies d'atténuation des risques de Travail sécuritaire NB.

i) Risque de capitalisation

La politique de capitalisation de Travail sécuritaire NB précise un objectif de capitalisation (pourcentage de l'actif sur le passif) de 110 %. Cet excédent permis d'actif sur le passif atténue les effets de fluctuations d'un exercice à un autre, assurant ainsi la stabilisation des taux de cotisation et offrant une meilleure garantie que les prestations accordées seront assurées.

ii) Risque de marché

Travail sécuritaire NB investit dans des actions émises dans le public dans une Bourse nationale ou étrangère; dans des obligations négociées hors cote par l'intermédiaire de maisons de courtage; et dans des biens immobiliers commerciaux canadiens par le biais de fonds communs. Les variations des prix du marché ont un effet sur ces valeurs. De telles variations sont assujetties à des facteurs économiques et à d'autres variations sur les marchés de capitaux canadiens et mondiaux, ainsi qu'à des risques particuliers aux émetteurs, qui pourraient avoir une incidence sur la valeur marchande des valeurs individuelles. Des lignes directrices ont été établies pour assurer que les placements de Travail sécuritaire NB sont diversifiés selon l'émetteur, le secteur d'activité et la région géographique.

ÉTATS FINANCIERS

TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 2012

7. GESTION DU RISQUE FINANCIER (suite)

Le tableau suivant présente l'effet estimatif d'un changement défavorable raisonnablement¹ possible dans la variable de risque clé, soit le marché de référence, pour chacun des mandats relatifs aux actions dans le portefeuille de placements de Travail sécuritaire NB.

	2012 (en milliers)		2011 (en milliers)	
	1 écart type	2 écarts types	1 écart type	2 écarts types
Actions canadiennes				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ²	(14,0 %)	(28,0 %)	(14,4 %)	(28,9 %)
Portefeuille canadien – effet sur l'excédent / le déficit	(25 179) \$	(50 079) \$	(25 212) \$	(50 181) \$
Actions américaines				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ³	(11,3 %)	(22,7 %)	(12,6 %)	(25,3 %)
Portefeuille américain – effet sur l'excédent / le déficit	(23 302) \$	(46 645) \$	(23 043) \$	(46 000) \$
Actions internationales (EAFE)				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ⁴	(13,5 %)	(27,1 %)	(14,0 %)	(27,9 %)
Portefeuille international – effet sur l'excédent / le déficit	(24 253) \$	(48 297) \$	(19 420) \$	(38 594) \$
Actions des marchés naissants				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ⁵	(18,4 %)	(36,8 %)	(18,7 %)	(37,5 %)
Actions des marchés naissants – effet sur l'excédent / le déficit	(6 379) \$	(12 654) \$	(5 502) \$	(10 945) \$

1. Les changements raisonnablement possibles sont estimés à l'aide de la variabilité historique (10 ans) pour chacun des marchés de référence selon leur moyenne respective. L'écart type mesure l'écart normal dans une distribution de probabilités. Un écart type couvre 68 % de tous les résultats probables et deux écarts types en couvrent 95 %.

2. Indice composé plafonné du S&P TSX (Standard and Poor's et Toronto Stock Exchange).

3. Indice S&P (Standard and Poor's) 500.

4. Indice de rendement global MSCI (Morgan Stanley Capital International) EAFE (Europe, Australasie et Extrême-Orient).

5. Indice de rendement global MSCI EM (marchés naissants).

iii) Risque de change

Travail sécuritaire NB a certains placements libellés en devises. Le risque de change représente le risque que la valeur de ces placements fluctuera en raison des variations des cours des devises étrangères. Le risque de change le plus important de Travail sécuritaire NB est face au dollar américain, à l'euro, au yen et à la livre sterling. Au 31 décembre 2012, Travail sécuritaire NB avait des avoirs libellés en dollars américains se chiffrant à 188,0 millions de dollars (2011 – 181,5 millions de dollars); en euros s'élevant à 48,3 millions de dollars (2011 – 43,1 millions de dollars); en yens se chiffrant à 40,2 millions de dollars (2011 – 33,5 millions de dollars); et en livres sterling s'élevant à 43,8 millions de dollars (2011 – 38,8 millions de dollars).

Pour ses actions américaines et non nord-américaines, Travail sécuritaire NB a adopté une politique visant à couvrir 50 % de son risque de change de marchés développés au moyen de contrats de change à terme. Ces contrats visent l'échange d'une monnaie contre une autre à une date ultérieure et à un taux établi, convenu au moment du contrat.

La juste valeur de ces instruments financiers variera en fonction des changements au niveau des taux de change de la devise faisant l'objet des contrats. Les montants nominaux de référence des contrats de change à terme sont les montants contractuels à partir desquels les paiements sont faits. Ces montants nominaux de référence ont été convertis en dollars canadiens aux taux de change contractuels en vigueur au moment de la prise d'effet des contrats. Les contrats en vigueur en 2012 viennent à échéance au cours des 30 premiers jours de 2013.

Au 31 décembre 2012, la valeur nominale des contrats de change à terme en vigueur se chiffrait à 181,5 millions de dollars (2011 – 168,7 millions de dollars). La juste valeur de ces contrats représentait un passif de 0,7 million de dollars (2011 – actif de 3,4 millions de dollars). Les pertes non matérialisées sur les contrats de change à terme en attente de 0,7 million de dollars (2011 – gains non matérialisés de 3,4 millions de dollars) ont été comptabilisées dans le revenu de placements.

ÉTATS FINANCIERS

TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 2012

7. GESTION DU RISQUE FINANCIER (suite)

Le tableau suivant présente l'effet qu'aurait un changement annuel raisonnablement possible au niveau des taux de change du dollar canadien / américain, du dollar canadien / de l'euro, du dollar canadien / du yen et du dollar canadien / de la livre sterling sur l'excédent / le déficit. L'effet sur l'excédent / le déficit est présenté net des couvertures de change à la fin de l'exercice :

	2012 (en milliers)	2011 (en milliers)
	Effet sur l'excédent / le déficit	Effet sur l'excédent / le déficit
Appréciation de 15 % du dollar canadien		
CAD / USD	(12 198) \$	(12 054) \$
CAD / EURO	(3 152)	(2 812)
CAD / YEN	(2 625)	(2 187)
CAD / LIVRE STERLING	(2 893)	(2 532)

iv) Risque de crédit

Le risque de crédit sur les placements à échéance fixe, les instruments du marché monétaire ou les contrats de change à terme se pose en raison de la possibilité que la contrepartie à un instrument manque à son obligation envers Travail sécuritaire NB. L'exposition maximum au risque de crédit est déterminée par la juste valeur de ces instruments financiers. Des lignes directrices ont été établies dans une politique pour s'assurer que Travail sécuritaire NB détient des placements à échéance fixe présentant une cote de crédit de « BBB » ou plus. Travail sécuritaire NB ne peut investir que dans des instruments du marché monétaire qui sont garantis au niveau provincial ou fédéral, ou sont garantis par l'une des cinq principales banques à charte canadiennes. Les contreparties aux contrats de change à terme doivent avoir une cote d'au moins « AA- ».

Le tableau suivant résume les placements à échéance fixe selon la cote de crédit.

	2012		2011	
	Juste valeur (en milliers)	Pourcentage du total des placements à échéance fixe	Juste valeur (en milliers)	Pourcentage du total des placements à échéance fixe
Cote de crédit*				
AAA	174 226 \$	51,51	181 133 \$	52,33
AA	69 978	20,69	75 821	21,90
A	94 054	27,80	88 733	25,64
BBB	-	-	439	0,13
Total	338 258 \$	100,00	346 126 \$	100,00

*Les cotes de crédit sont obtenues à partir des cotes de Standard & Poor's, de Moody's ou du Dominion Bond Rating Service.

v) Risque d'inflation

Le risque d'inflation représente le risque que l'augmentation générale du niveau des prix puisse résulter en une perte du pouvoir d'achat futur des actifs monétaires actuels.

Pour atténuer l'effet de l'inflation sur les engagements futurs de Travail sécuritaire NB, le portefeuille détient des placements sensibles aux effets de l'inflation, comme des obligations à rendement réel et des biens immobiliers. Les obligations canadiennes à rendement réel sont indexées selon la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation du Canada. Le tableau compris dans la section sur les taux d'intérêt qui suit présente les périodes qui restent jusqu'à l'échéance des portefeuilles d'obligations à rendement réel et ordinaires.

vi) Risque de taux d'intérêt

Les variations futures du niveau des taux d'intérêt auront un effet sur la juste valeur des placements à échéance fixe.

ÉTATS FINANCIERS

TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 2012

7. GESTION DU RISQUE FINANCIER (suite)

Le tableau suivant présente la période qui reste jusqu'à l'échéance de la part des placements à échéance fixe en cours de Travail sécuritaire NB, dont certains sont détenus dans les fonds en gestion commune.

	Période qui reste jusqu'à l'échéance (en milliers)			Total 2012	Total 2011
	Un an ou moins	Plus d'un an et moins de cinq ans	Cinq ans ou plus		
Obligations canadiennes à rendement réel (juste valeur)	(1 612) \$	– \$	57 647 \$	56 035 \$	58 262 \$
Obligations canadiennes ordinaires (juste valeur)	(1 022)	83 067	200 178	282 223	287 864
	(2 634) \$	83 067 \$	257 825 \$	338 258 \$	346 126 \$

Le rendement effectif moyen des obligations à rendement réel se chiffre à 0,18 % (2011 – 0,26 %) par année selon la valeur marchande. Le rendement effectif moyen des obligations ordinaires est de 2,41 % (2011 – 2,55 %) par année selon la valeur marchande.

Au 31 décembre 2012, si le taux d'intérêt en vigueur avait varié de 1 %, en supposant un déplacement parallèle de la courbe des rendements, toutes les autres variables étant constantes, la valeur des obligations canadiennes ordinaires aurait augmenté ou diminué de 22,7 millions de dollars (2011 – 24,6 millions de dollars), soit environ 8,04 % de leur juste valeur (2011 – 8,54 %).

Au 31 décembre 2012, si le taux d'intérêt réel en vigueur avait varié de 1 %, en supposant un déplacement parallèle de la courbe des rendements, toutes les autres variables étant constantes, la valeur des obligations canadiennes à rendement réel aurait augmenté ou diminué de 9,3 millions de dollars (2011 – 10,0 millions de dollars), soit environ 16,51 % de leur juste valeur (2011 – 17,13 %).

La sensibilité aux changements au niveau du taux d'intérêt a été estimée en se servant de la durée moyenne pondérée des portefeuilles d'obligations.

8. IMMOBILISATIONS

	Terrain et bâtiments (en milliers)	Logiciels et matériel informatique (en milliers)	Mobilier et matériel, y compris les améliorations locatives (en milliers)	Véhicules à moteur (en milliers)	Total 2012 (en milliers)	Total 2011 (en milliers)
Coût						
Solde au 1 ^{er} janvier	7 120 \$	14 709 \$	5 005 \$	339 \$	27 173 \$	27 016 \$
Ajouts	154	1 341	178	26	1 699	1 826
Sorties	–	(1 421)	–	–	(1 421)	(1 669)
Solde au 31 décembre	7 274 \$	14 629 \$	5 183 \$	365 \$	27 451 \$	27 173 \$
Amortissement cumulé						
Solde au 1 ^{er} janvier	(545) \$	(12 873) \$	(3 957) \$	(157) \$	(17 532) \$	(17 383) \$
Amortissement	(285)	(1 241)	(291)	(38)	(1 855)	(1 781)
Sorties	–	1 421	–	–	1 421	1 632
Solde au 31 décembre	(830) \$	(12 693) \$	(4 248) \$	(195) \$	(17 966) \$	(17 532) \$
Valeurs comptables						
Au 1 ^{er} janvier	6 575 \$	1 836 \$	1 048 \$	182 \$	9 641 \$	9 633 \$
Au 31 décembre	6 444 \$	1 936 \$	935 \$	170 \$	9 485 \$	9 641 \$

ÉTATS FINANCIERS TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 2012

9. COMPTES FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS

	2012 (en milliers)	2011 (en milliers)
Comptes fournisseurs et frais courus	12 863 \$	13 601 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	6 593	5 974
	<u>19 456 \$</u>	<u>19 575 \$</u>

10. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS

i) Historique	2012 (en milliers)				2011 (en milliers)	
	Invalidité à court terme et réadaptation	Prestations à long terme	Prestations de survivant	Assistance médicale	Total	Total
Solde, début de l'exercice	86 391 \$	551 668 \$	93 567 \$	298 837 \$	1 030 463 \$	1 047 824 \$
Plus : Frais engagés au titre des réclamations :						
Accidents de l'exercice courant	34 099	23 180	1 776	46 669	105 724	107 748
Accidents des exercices antérieurs	(5 053)	6 162	5 894	19 861	26 864	11 515
	<u>29 046</u>	<u>29 342</u>	<u>7 670</u>	<u>66 530</u>	<u>132 588</u>	<u>119 263</u>
Moins : Paiements effectués au titre des réclamations :						
Accidents de l'exercice courant	13 592	294	94	13 351	27 331	25 651
Accidents des exercices antérieurs	22 105	46 776	8 528	34 691	112 100	110 973
	<u>35 697</u>	<u>47 070</u>	<u>8 622</u>	<u>48 042</u>	<u>139 431</u>	<u>136 624</u>
Solde, fin de l'exercice	<u>79 740 \$</u>	<u>533 940 \$</u>	<u>92 615 \$</u>	<u>317 325 \$</u>	<u>1 023 620 \$</u>	<u>1 030 463 \$</u>

ii) Accidents de l'exercice courant

	2012 (en milliers)			2011 (en milliers)		
	Paiements au titre des réclamations	Valeur actualisée des frais futurs prévus	Frais engagés au titre des réclamations	Paiements au titre des réclamations	Valeur actualisée des frais futurs prévus	Frais engagés au titre des réclamations
Invalidité à court terme et réadaptation	13 592 \$	20 507 \$	34 099 \$	13 407 \$	22 190 \$	35 597 \$
Invalidité à long terme	294	22 886	23 180	73	26 801	26 874
Prestations de survivant	94	1 682	1 776	24	715	739
Assistance médicale	13 351	33 318	46 669	12 147	32 391	44 538
	<u>27 331 \$</u>	<u>78 393 \$</u>	<u>105 724 \$</u>	<u>25 651 \$</u>	<u>82 097 \$</u>	<u>107 748 \$</u>

ÉTATS FINANCIERS

TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 2012

10. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS (suite)

iii) Rapprochement de la variation au niveau des engagements au titre des prestations

	2012 (en milliers)	2011 (en milliers)
Solde, début de l'exercice	1 030 463 \$	1 047 824 \$
Ajouter (déduire) les variations au niveau du passif		
Provision pour les coûts futurs de nouvelles blessures	78 393	84 374
Intérêt sur le passif	71 164	67 822
Paielements et autres transactions	(112 132)	(113 181)
	<u>37 425</u>	<u>39 015</u>
(Gains) pertes actuariels au niveau des réclamations		
Coûts réels plus (moins) que prévus	(25 175)	(36 533)
Paielements réels plus (moins) que prévus	(11 057)	(17 340)
Différence entre l'inflation réelle et prévue	(1 458)	(1 103)
Autres pertes (gains) actuariels	225	(372)
	<u>(37 465)</u>	<u>(55 348)</u>
Éléments inhabituels		
Variation de l'hypothèse d'inflation à long terme	5 241	-
Variations des autres hypothèses	-	(1 028)
Variations de la méthodologie d'évaluation	(14 504)	-
Variation découlant de la décision du Régime de pensions du Canada vis-à-vis des prestations de retraite	2 460	-
	<u>(6 803)</u>	<u>(1 028)</u>
Solde, fin de l'exercice	<u><u>1 023 620 \$</u></u>	<u><u>1 030 463 \$</u></u>

iv) Accidents des exercices antérieurs

Par suite de l'estimation des engagements au titre des prestations, les modifications importantes énumérées ci-dessous ont été apportées aux frais engagés au titre des réclamations des accidents des exercices antérieurs.

	Augmentation (diminution) des engagements au titre des prestations et des frais engagés au titre des réclamations	
	2012 (en milliers)	2011 (en milliers)
Réduction du taux d'indexation pour les prestations indexées à l'indice des prix à la consommation (IPC)	(1 458) \$	(1 103) \$
Évolution (favorable) défavorable des coûts des prestations d'assistance médicale	(1 120)	(7 460)
Évolution (favorable) défavorable des coûts des prestations de survivant	(896)	1 243
Évolution (favorable) défavorable des coûts de l'invalidité à court terme	(9 305)	(9 752)
Évolution (favorable) défavorable des coûts de l'invalidité à long terme	(22 248)	(33 790)
Évolution (favorable) défavorable d'autres coûts	(2 439)	(4 487)
Variations attribuables aux éléments inhabituels	(6 803)	(1 028)

ÉTATS FINANCIERS

TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 2012

10. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS (suite)

v) Tableau d'évolution des réclamations

Le tableau qui suit indique l'évolution des réclamations en attente d'une décision relativement au coût final prévu des réclamations pour les six dernières années d'accident. Il démontre que l'estimation du coût final des réclamations pour chaque année d'accident a changé avec les fins d'exercices successifs qui s'ajoutent, et compare l'estimation actuelle du coût cumulatif des réclamations aux paiements cumulatifs réels pendant la période d'évolution. Compte tenu de la longue durée de nombreux types de prestations, des montants importants seront versés au-delà de la date d'évaluation. La moitié inférieure du tableau fait le rapprochement du total des montants des réclamations en attente d'une décision et du montant actualisé indiqué dans le bilan.

Année d'accident	2007 (en milliers)	2008 (en milliers)	2009 (en milliers)	2010 (en milliers)	2011 (en milliers)	2012 (en milliers)	Total (en milliers)
Estimation du coût final des réclamations :							
À la fin de l'année d'accident	203 829 \$	207 975 \$	200 462 \$	203 428 \$	184 192 \$	168 843 \$	
Une année plus tard	187 921	195 033	188 926	176 741	159 701		
Deux années plus tard	170 276	183 685	172 132	154 210			
Trois années plus tard	166 587	173 110	158 550				
Quatre années plus tard	158 105	159 873					
Cinq années plus tard	148 603						
Estimation actuelle du coût cumulatif des réclamations	148 603	159 873	158 550	154 210	159 701	168 843	949 780
Paiements cumulatifs	(71 075)	(71 767)	(64 927)	(57 670)	(48 747)	(27 812)	(341 998)
Réclamations en attente d'une décision, non actualisées	77 528	88 106	93 623	96 540	110 954	141 031	607 782
2006 et années antérieures							959 414
Total des réclamations en attente d'une décision, non actualisées							1 567 196
Actualisation							(697 186)
Rente – frais courus							66 293
Maladies professionnelles							40 979
Autres passifs éventuels*							46 338
Total des réclamations en attente d'une décision							1 023 620 \$

*Comprend surtout des passifs pour des rentes futures.

11. COTISATIONS

	2012 (en milliers)		2011 (en milliers)
	Budget	Réel	Réel
Revenu des cotisations	143 527 \$	139 389 \$	162 167 \$
Intérêts et amendes	800	586	718
Créances irrécouvrables	(500)	(672)	(457)
	143 827 \$	139 303 \$	162 428 \$

ÉTATS FINANCIERS

TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 2012

12. EMPLOYEURS TENUS PERSONNELLEMENT RESPONSABLES

	2012 (en milliers)		2011 (en milliers)
	Budget	Réel	Réel
Cotisations	30 521 \$	25 292 \$	27 486 \$
Frais engagés au titre des réclamations :			
Invalidité à court terme et réadaptation	7 282	9 108	9 213
Invalidité à long terme	6 771	(1 098)	3 028
Prestations de survivant	800	723	556
Assistance médicale	10 668	11 549	9 418
	25 521	20 282	22 215
Administration	5 000	5 010	5 271
	30 521 \$	25 292 \$	27 486 \$

13. ADMINISTRATION

	2012 (en milliers)		2011 (en milliers)
	Budget	Réel	Réel
Salaires et charges sociales	30 052 \$	30 279 \$	28 929 \$
Amortissement	2 100	1 809	1 722
Frais professionnels	1 782	1 220	1 320
Ressources matérielles et communications	2 379	2 117	1 896
Exploitation des immeubles	3 036	2 527	2 526
Frais de déplacement et d'utilisation de véhicules	1 460	1 033	1 041
Éducation et formation	787	675	523
Autres frais	1 273	1 006	942
	42 869	40 666	38 899
Répartition aux frais d'assistance médicale	(1 500)	(1 451)	(1 394)
	41 369 \$	39 215 \$	37 505 \$

Une partie des frais d'administration de Travail sécuritaire NB représente des coûts que Travail sécuritaire NB a engagés par l'entremise du Centre de rééducation professionnelle. Cette portion, qui a trait aux réclamations, a été répartie à l'assistance médicale.

14. OBLIGATIONS PRÉVUES PAR LA LOI

Travail sécuritaire NB est tenu par la loi de rembourser le gouvernement provincial de tous les frais des défenseurs des droits du travailleur et de l'employeur. En 2012, il a engagé des frais de 916 753 \$ (2011 – 876 172 \$).

ÉTATS FINANCIERS

TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 2012

14. OBLIGATIONS PRÉVUES PAR LA LOI (suite)

En 2012, Travail sécuritaire NB a fourni une aide financière de 250 000 \$ (2011 – 250 000 \$) à la New Brunswick Construction Safety Association et de 190 000 \$ (2011 – 190 000 \$) à l'Association de prévention des accidents dans l'industrie forestière du Nouveau-Brunswick conformément à la *Loi sur les accidents du travail*. La somme versée a été prélevée auprès de tous les employeurs des industries représentées par les associations de sécurité et fait partie du revenu des cotisations.

15. ENGAGEMENTS

Les montants minimums futurs exigés aux termes de contrats de location simple :

	2012 (en milliers)	2011 (en milliers)
Dans moins d'un exercice	370 \$	369 \$
Dans plus d'un exercice, mais moins de cinq	897	1 146
Dans plus de cinq exercices	111	243
	<u>1 378 \$</u>	<u>1 758 \$</u>

16. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES

Entités publiques

Les présents états financiers contiennent les résultats d'opérations faisant partie de l'exploitation ordinaire avec divers ministères, organismes et corporations de la Couronne contrôlés par le gouvernement provincial, auxquels Travail sécuritaire NB peut être considéré comme étant apparenté. Les opérations faisant partie de l'exploitation ordinaire avec des parties apparentées sont conclues au prix courant du marché selon les conditions normales du commerce.

La province du Nouveau-Brunswick a antérieurement accordé une subvention à Travail sécuritaire NB aux fins de la santé et de la sécurité au travail. La subvention a pris fin au deuxième trimestre de 2011.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de Travail sécuritaire NB sont considérés des parties apparentées, et comprennent les membres du conseil d'administration et du comité de direction. Le tableau qui suit indique la rémunération totale des principaux dirigeants.

	2012 (en milliers)	2011 (en milliers)
Salaires et autres charges sociales à court terme	1 261 \$	1 285 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	124	150
	<u>1 385 \$</u>	<u>1 435 \$</u>

17. RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS

Travail sécuritaire NB et ses employés cotisent à un régime contributif de retraite interentreprises à prestations déterminées, administré par la province du Nouveau-Brunswick en vertu de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics*. Le régime offre des prestations aux employés du gouvernement provincial et de certaines corporations de la Couronne calculées sur le nombre d'années de service et la meilleure moyenne de cinq années successives de salaire.

ÉTATS FINANCIERS TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 2012

17. RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS (suite)

Étant donné que de l'information suffisante n'est pas facile à déterminer pour rendre compte de la participation de Travail sécuritaire NB au régime selon la méthode de comptabilisation de régime de retraite à prestations déterminées, les présents états financiers ont été établis selon les règles comptables utilisées pour les régimes de retraite à cotisations déterminées.

Le régime était capitalisé à 83,6 % au 1^{er} avril 2012, date de la plus récente évaluation externe du régime. La province a avisé Travail sécuritaire NB que l'obligation non capitalisée était en voie de capitalisation au moyen de versements annuels progressifs. Le versement de 2012 se chiffrait à 312 475 \$ (2011 – 299 019 \$) et les versements futurs, si besoin est, augmenteront par la croissance annuelle de l'indice des prix à la consommation en plus de 2 %. Des évaluations actuarielles effectuées à l'avenir pourraient modifier les besoins de capitalisation.

La charge de l'exercice courant pour ce régime de retraite (sauf le versement progressif) équivaut à 2,15 millions de dollars (2011 – 2,02 millions de dollars).

18. BUDGET

Les chiffres du budget de 2012 présentés à titre de comparaison avec les chiffres réels ont été approuvés par le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB et n'ont pas été vérifiés.

19. ÉVÉNEMENTS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement n'a eu lieu après la date de clôture qui aurait pu avoir un effet important sur les états financiers de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2012.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains des chiffres de 2011 qui sont présentés à titre de comparaison ont été reclassés de façon à les rendre conformes aux normes de présentation de l'information financière adoptées en 2012.

ÉTATS FINANCIERS HISTORIQUES POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES (NON VÉRIFIÉS)
TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

BILAN
au 31 décembre

	2012 (en milliers)	2011 (en milliers)	2010 (en milliers)	2009 (en milliers)	2008 (en milliers)
ACTIF					
Encaisse et placements à court terme	16 611 \$	21 774 \$	28 374 \$	51 092 \$	34 428 \$
Créances et autres	10 821	13 134	13 918	13 724	12 225
Engagements recouvrables au titre des prestations	128 377	136 495	140 989	140 236	151 354
Placements	1 156 485	1 046 658	995 271	853 447	724 287
Immobilisations	9 485	9 641	9 633	7 467	8 063
	1 321 779 \$	1 227 702 \$	1 188 185 \$	1 065 966 \$	930 357 \$
PASSIF ET SOLDE DU FONDS					
Comptes fournisseurs et frais courus	19 456 \$	19 575 \$	17 649 \$	13 268 \$	12 140 \$
Engagements au titre des prestations	1 023 620	1 030 463	1 047 824	1 035 943	1 048 917
Total du passif	1 043 076	1 050 038	1 065 473	1 049 211	1 061 057
Solde du fonds	278 703	177 664	122 712	16 755	(130 700)
	1 321 779 \$	1 227 702 \$	1 188 185 \$	1 065 966 \$	930 357 \$

Certains des chiffres plus haut ont été reclassés de façon à les rendre conformes à la présentation adoptée en 2012.

ÉTATS FINANCIERS HISTORIQUES POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES (NON VÉRIFIÉS)

TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET SOLDE DU FONDS

Exercice terminé le 31 décembre

	2012 (en milliers)	2011 (en milliers)	2010 (en milliers)	2009 (en milliers)	2008 (en milliers)
REVENUS					
Cotisations	139 303 \$	162 428 \$	168 427 \$	155 608 \$	153 442 \$
Employeurs tenus personnellement responsables	25 292	27 486	32 409	35 051	46 039
Placements	111 152	24 614	93 214	129 850	(162 418)
Province du Nouveau-Brunswick	—	100	25	900	442
	275 747	214 628	294 075	321 409	37 505
DÉPENSES					
Frais engagés au titre des réclamations					
Invalidité à court terme et réadaptation	29 046	31 438	25 251	37 302	50 381
Invalidité à long terme	29 342	24 883	42 368	51 306	72 916
Prestations de survivant	7 670	8 094	6 169	7 917	6 576
Assistance médicale	66 530	54 848	75 044	57 841	56 128
	132 588	119 263	148 832	154 366	186 001
Administration	39 215	37 505	37 468	34 950	34 092
Obligations prévues par la loi	1 357	1 316	1 337	1 420	1 200
Tribunal d'appel	1 548	1 592	1 506	1 459	1 388
	42 120	40 413	40 311	37 829	36 680
Total des dépenses	174 708	159 676	189 143	192 195	222 681
Excédent des revenus sur les (dépenses) pour l'exercice	101 039	54 952	104 932	129 214	(185 176)
Solde du fonds, début de l'exercice	177 664	122 712	17 780	(130 700)	54 476
Modification législative	—	—	—	18 241	—
Solde du fonds, fin de l'exercice	278 703 \$	177 664 \$	122 712 \$	16 755 \$	(130 700) \$

Certains des chiffres plus haut ont été reclassés de façon à les rendre conformes à la présentation adoptée en 2012.